

Conjoncture

LE MENSUEL DES DÉCIDEURS

 CHAMBRE FRANÇAISE
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU MAROC

www.cfcim.org
59^e année
Numéro 1041
15 novembre -
15 décembre 2021
Dispensé de timbrage
autorisation n° 956

L'INVITÉ DE CONJONCTURE
ANDRÉ AZOULAY



Cybersécurité au Maroc



Journée Économique
de Paris



Journée Économique
d'Essaouira



Mission Région Sud -
Provence-Alpes-Côte
d'Azur



L'actualité vue par le
Service économique de
l'Ambassade de France

Peut-on offrir mieux... ←

B2B

Maroc
Une sélection de
22.000
entreprises



kerix.net

Recherche multicritères

- Produit • Service • Mot-clé • Nom entreprise
- Marque • Nom dirigeant

Affinement de la recherche par :

- Région • Ville • Type d'entreprise
- Effectif • Chiffre d'affaires

L'annonceur est prioritaire
avec son référencement en tête de rubrique
pour consultation immédiate.



www.kerix-export.net

Accès et inscriptions gratuits



- 2.000 Exportateurs
- 1.200 Produits
- Multi-sélections
- Chiffres **AFRIQUE**

**La première plateforme virtuelle*
dédiée à la promotion des entreprises
marocaines à l'export**

*en ligne depuis Mars 2015



Editorial

Cybersécurité au Maroc

Digital et cybersécurité : un enjeu pour la relance économique

Jean-Pascal DARRIET
Président

La transformation digitale offre de merveilleuses perspectives. Avec ces nouvelles possibilités émergent également de nouvelles menaces dont les conséquences peuvent être dramatiques. La pandémie de Covid-19 a considérablement accéléré la transformation digitale des entreprises. Pas toujours bien préparés, beaucoup s'y sont lancés ces derniers mois sans pour autant mettre en place des outils ou des process de protection efficaces. Il est vrai que l'investissement dans la cybersécurité a longtemps été considéré comme très coûteux et inaccessible pour les PME. Mais, aujourd'hui, de nouvelles solutions existent et doivent être déployées dans chaque entreprise, car, quelle que soit sa taille, aucune organisation n'est épargnée par les attaques. Mieux encore, c'est une véritable culture de la cybersécurité qui doit être instaurée, la faille la plus fréquente dans tout système d'information étant avant tout d'origine humaine.

La transformation digitale, telle était également la thématique de notre première Journée Économique qui s'est déroulée le 8 octobre dernier à Paris et en duplex avec Casablanca. Cet événement, qui a rassemblé 180 personnes, a donné le coup d'envoi d'un nouveau cycle de rencontres dont le principal l'objectif est de fluidifier les relations économiques entre le Maroc et la France en mettant en avant les opportunités de business spécifiques à chaque région marocaine et française pour un ancrage territorial pertinent.

Peu après, cette première édition a été suivie par une deuxième qui s'est tenue le 27 octobre dernier à Essaouira. Là encore, l'événement a été un véritable succès. La rencontre a en effet réuni 150 acteurs économiques et acteurs institutionnels de premier plan. Parmi eux, André Azoulay, notre invité du mois, qui nous a livré à cette occasion une magnifique intervention sur les enjeux culturels, historiques et socioéconomiques de sa ville natale. Une ville qui, selon lui, doit appuyer son développement futur sur les valeurs du « vivre ensemble » qui la caractérisent depuis toujours.

Après le succès de ces deux premières éditions, je vous donne rendez-vous en janvier prochain à Toulouse pour une nouvelle rencontre tout aussi riche en échange et partage.



Conjoncture est édité par la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc ► 15, avenue Mers Sultan 20 130 Casablanca. Tél. LG : 05 22 20 90 90. Fax : 05 22 20 01 30. E-mail : conjoncture@cfcim.org. Site Web : www.cfcim.org
► **Directeur de la publication** Jean-Pascal Darriet ► **Rédacteur en chef** Jean-Charles Damblin ► **Président du Comité de rédaction** Serge Mak ► **Secrétaire de rédaction** Nadia Kabbaj ► **Ont collaboré à ce numéro** Cécile Humbert-Bouvier, Laurence Jacquot, Société de Bourse M.S.IN, Sofya Benchekroun, Rémy Pigaglio, Dounia Z. Mseffer, Hicham Houdaïfa, Nawal Ghaouti, les administrateurs et collaborateurs de la CFCIM ► **Crédits photos** CFCIM, Shutterstock, Fotolia, Ambassade de France, DR ► **Conception graphique** Sophie Goldryng ► **Mise en page** Mohamed Afandi ► **Impression** Direct Print (Procédé CTP) ► ISSN : 28 510 164 ► Numéro tiré à 7 000 exemplaires.

PUBLICITÉS **Mariam Bakkali** Tél. : 05 22 93 11 95 - 05 22 93 81 28 GSM : 06 61 71 10 80 mariam.bakkali@menara.ma
Nadia Kaïs Tél. : 05 22 23 66 61 GSM : 06 69 61 69 01 kais.communication@gmail.com

#POUR TOUS ET POUR DEMAIN

#DemainSeraMarocain

Demain sera Marocain avec le Groupe LabelVie.

Créé en 1986, le Groupe LabelVie est aujourd'hui le leader marocain du multi-format dans le secteur de la grande distribution au Maroc. Classé parmi les premiers investisseurs du Maroc, côté à la bourse de Casablanca, le Groupe LabelVie renforce continuellement sa présence nationale à travers une stratégie de développement soutenue. Il soutient également l'employabilité sous toutes ses formes en se plaçant comme l'un des premiers employeurs privés marocains. Au-delà de son rôle économique, le Groupe LabelVie est avant tout un groupe marocain, engagé et citoyen qui croit au défi, à la création de valeur et à l'engagement sociétal.

Pour en savoir plus :
www.labelvie.ma

Carrefour 

Carrefour 
market

 ATACADÃO

LabelVie 
— GROUPE —

Sommaire

Dossier spécial Covid-19

- 6 Le Maroc instaure un pass vaccinal
- 8 La France retire le Maroc de sa liste rouge

Echos Maroc

- 10 Le Maroc lance sa marque « Morocco Now »
- 10 Prévisions de croissance du Maroc à la hausse en 2021 et à la baisse en 2022 selon le FMI
- 11 Le CESE appelle à l'adoption d'une stratégie de la mobilité durable
- 12 André Azoulay, invité de Conjoncture
- 14 Service économique de l'Ambassade de France
- 16 Indicateurs économiques et financiers

Echos International

- 18 Tensions mondiales sur les prix de l'énergie
- 19 Emmanuel Macron dévoile un plan de réindustrialisation « France 2030 »
- 20 La Chine bannit les transactions en cryptomonnaies



6



19 FRANCE

ZOOM

Cybersécurité au Maroc Un enjeu encore sous-estimé?

- 22 Les enjeux de la cybersécurité au Maroc
- 28 Entretien avec Youssef Bentaleb, Président du Centre Marocain de Recherches Polytechniques et d'Innovation et Directeur de la Campagne nationale de lutte contre la cybercriminalité
- 30 Le Maroc, cible de cyberattaques
- 32 Plongée dans le marché de la cybersécurité au Maroc



21

Regards d'experts

- 36 **Juridique** : Les apports et enjeux de la réforme de la Société Anonyme : Loi 19-20

Initiatives durables

- 38 La première partie de la COP biodiversité prend fin
- 38 Rallye Solar Challenge Morocco 2021

Actus CFCIM

- 39 Mission Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur
- 40 1^{re} étape des Journées Économiques Maroc-France à Paris
- 44 Démarrage officiel du programme Primo- entrepreneurs
- 46 Journée économique d'Essaouira
- 51 Rencontre d'affaires dans le secteur de la chimie, des mines et de l'eau
- 52 Conférence inaugurale en faveur des étudiants de l'ESA Casablanca
- 53 Première réunion du Club Textile à Fès

On en parle aussi...

- 66 **L'association du mois** : HighAtlas Foundation



35



46

Le Maroc instaure un pass vaccinal

Premier pays africain à instaurer une telle mesure, le Royaume a mis en place un pass nécessaire pour se déplacer entre les provinces ainsi que pour accéder à tout « espace fermé ». S'il semble avoir permis l'accélération de la vaccination, son annonce trois jours avant son application a suscité des critiques.

Les autorités marocaines ont annoncé lundi 18 octobre dernier l'instauration du pass vaccinal sur tout le territoire. La mesure a été dévoilée trois jours seulement avant son application et justifiée, selon un communiqué du Gouvernement relayé par l'agence MAP, par une nouvelle approche préventive.

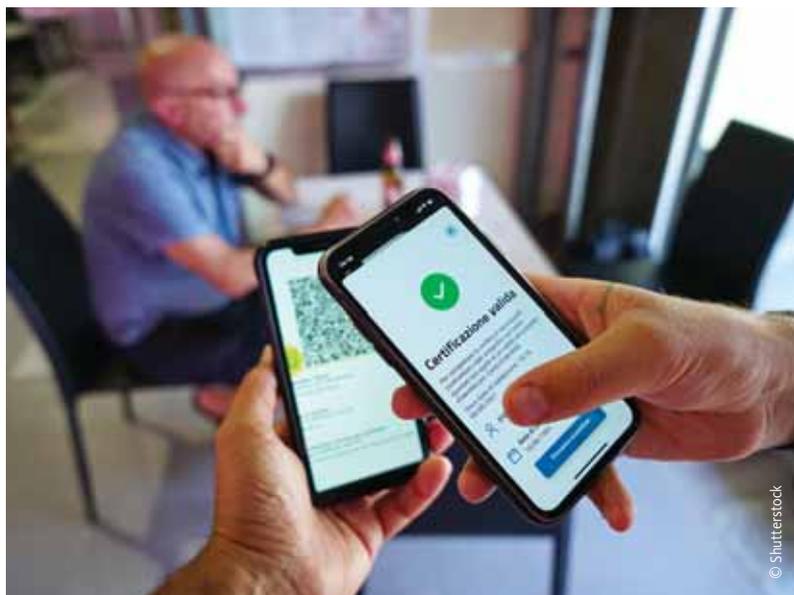
D'après ce même communiqué, l'entrée dans les commerces, administrations, hammams, restaurants, cafés, hôtels, établissements touristiques, et plus largement « tout espace fermé », est conditionnée à la présentation d'un pass vaccinal valide. Aussi, ce dernier permet les déplacements entre provinces et remplace les autorisations administratives précédemment en vigueur. Fin octobre, son obligation pour les entreprises, leurs salariés et leurs visiteurs n'était en revanche toujours pas claire.

Le pass est délivré uniquement grâce à une vaccination et ne peut pas être obtenu avec un test PCR, comme c'est le cas par exemple en France. Le Maroc est ainsi le premier pays africain à imposer un pass vaccinal ou sanitaire.

Fin octobre, la mesure était diversement appliquée. À l'entrée de certains établissements, les vigiles vérifiaient rapidement le document présenté sous format papier ou sur téléphone. En revanche, un grand nombre de cafés et restaurants ne le réclamaient pas.

Pour le Dr Tayeb Hamdi, Médecin et Chercheur en politiques et systèmes de santé, le pass vaccinal est un outil « indispensable ». Alors qu'il reste environ 6 millions de personnes qui n'ont reçu aucune dose au sein de la population cible, la mesure « va les inciter à se faire vacciner et permettre de libérer tous les autres des mesures de restriction », estime-t-il. De fait, le nombre de vaccinations a fortement augmenté dans les jours qui ont suivi l'annonce, sachant que le Maroc est déjà le pays africain qui a le plus vacciné, hors micro-États.

L'annonce a néanmoins prî tout le monde de court. L'Association des Restaurants et Cafés du Maroc a notamment réclamé par communiqué le retrait de la mesure et estimé qu'il n'est pas de la compétence des serveurs de contrôler les pass. Quelques manifestations de personnes opposées à la décision ont par ailleurs eu lieu fin octobre. La mesure a également cristallisé les critiques des antivaccins, qui semblent toutefois largement minoritaires.



Une pétition a également été lancée par des personnalités politiques, médiatiques, économiques pour critiquer l'instauration trop rapide de ce pass. Parmi les signataires, il y a le Professeur de médecine Jaâfar Heikel, la Députée PSU Nabila Mounib, ou encore le chroniqueur radio Rachid Achachi. « La situation épidémiologique au Maroc ne justifie pas aujourd'hui d'imposer un pass vaccinal aussi rapidement ! Et, s'il devenait nécessaire, il faudrait d'abord faire preuve de pédagogie pour que le citoyen comprenne l'intérêt de la vaccination », estime ainsi le Dr Jaâfar Heikel, alors que le Maroc recensait fin octobre quelques centaines de contaminations au Covid-19.

Quelques jours après l'entrée en vigueur du document, le Ministère de la Santé a mis en place un pass provisoire délivré dès la première dose. Celui-ci doit être confirmé par une seconde dose. Après une période d'incertitude, les personnes exemptées de vaccination ont finalement appris qu'elles pourraient se voir délivrer un pass vaccinal à travers une procédure dédiée, selon plusieurs organes de presse relayant un communiqué du Ministère de la Santé du 4 novembre. La situation des personnes ayant contracté le Covid-19 n'est, de son côté, pas claire. *

► Rémy Pigaglio

Webhelp s'engage dans la Cybersécurité

Nos Webhelpers sont
nos Cyber Super-héros !



 @WebhelpMaroc

[#PassionateGameChangers](#)

 recrute.webhelp.ma



Webhelp

Think Human



La France retire le Maroc de sa liste rouge

La France a retiré le 8 octobre dernier le Maroc de sa liste rouge, qui réunit les pays où la circulation du Covid-19 est particulièrement active et où une présence de variants préoccupants est repérée. Le Royaume avait été intégré dans cette catégorie fin août. Il rejoint ainsi la liste orange. L'entrée sur le territoire français ne fait désormais l'objet d'aucune restriction à condition d'être vacciné. Les vaccins acceptés sont ceux qui sont reconnus par l'Agence Européenne du Médicament (AEM). Le vaccin de Sinopharm, largement utilisé au Maroc, est reconnu par l'OMS mais pas par l'AEM. Si une personne a reçu deux doses de ce

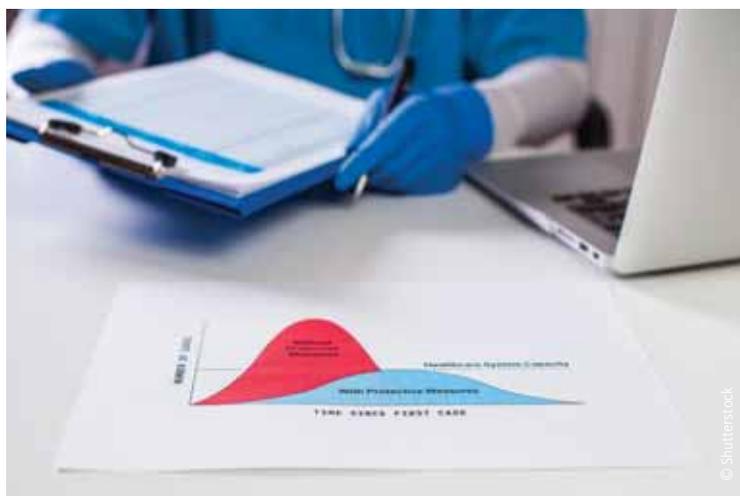


vaccin, elle peut être reconnue comme vaccinée si elle effectue une troisième dose avec un vaccin à ARNm (ceux de Pfizer-BioNTech et Moderna). Si une personne veut entrer sur le territoire français en n'étant pas considérée comme vaccinée, elle doit justifier d'un motif impérieux et présenter un test PCR négatif de moins de 72 heures ou antigénique de moins de 48 h. De son côté, le Maroc classe toujours la France dans la liste B, c'est-

à-dire les pays où la situation sanitaire est mauvaise, ce qui a pour conséquence un certain nombre de restrictions supplémentaires à l'arrivée sur le territoire marocain en provenance de l'Hexagone. *

La situation épidémiologique du Maroc passe au vert, les contaminations repartent à la hausse en Europe

Après avoir subi pendant l'été la vague de contaminations la plus sévère depuis le début de la crise du Covid-19, le Maroc a retrouvé ces dernières semaines une situation épidémiologique largement maîtrisée. Le 1^{er} novembre dernier, selon l'agence MAP, le Coordonnateur du Centre national des opérations d'urgence de santé publique au Ministère de la Santé, Mouad Mrabet, a d'ailleurs indiqué que la vague de contaminations liée à la propagation du variant Delta est clôturée et que le Maroc est entré dans une période inter-vagues. Depuis quelques semaines, le Maroc recense en effet quelques centaines, voire dizaines, de cas ainsi qu'un nombre très limité de décès chaque jour. En parallèle, au total, près de 22 millions de personnes ont été vaccinées et la campagne d'administration d'une dose de rappel monte en puissance. Près de 1,5 million de personnes ont reçu cette dernière. Aussi, au 20 octobre, 2,4 millions d'enfants de 12 à 17 ans avaient reçu au moins une dose de vaccin. Toujours selon l'agence MAP, Mouad Mrabet a néanmoins relevé qu'« une nouvelle vague malheureusement est très probable vu la situation épidémiologique en Europe ». De l'autre côté de la Méditerranée, plusieurs pays ont en effet vu



leurs nombres de contaminations repartir fortement à la hausse fin octobre. Le Royaume-Uni, notamment, recensait plusieurs dizaines de milliers de contaminations chaque jour. Le Maroc a d'ailleurs décidé, le 20 octobre, de suspendre les vols directs avec le Royaume-Uni, l'Allemagne et les Pays-Bas, avec effet quelques heures plus tard. *



Formations en double diplomation
Bac+3 et Bac+5



**L'EXCELLENCE
D'UN PARCOURS,
L'ASSURANCE
D'UN AVENIR**

05 22 35 53 53
www.esac.ma



Ecole Supérieure des Affaires
de Casablanca

— Depuis 1988 —

Une école de la



CHAMBRE FRANÇAISE
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU MAROC

INSCRIPTION & RENSEIGNEMENTS

Campus Casablanca :

Bd Tarik El Ouahda - Aïn Sebaâ

esac@cfcim.org

Le Maroc lance sa marque « Morocco Now »

Dans le cadre de l'exposition universelle 2020 qui se tient en ce moment à Dubaï, le Maroc a lancé le 10 octobre dernier sa marque d'investissement et d'export « Morocco Now ». « Cette initiative s'assigne pour objectif de faire rayonner le Maroc en tant que plateforme industrielle et exportatrice de 1^{er} rang afin d'accélérer les investissements étrangers », indique l'agence MAP. Elle est portée par l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMDIE). « Maintenant que l'offre économique du Royaume a atteint un certain degré de maturité, le Maroc a besoin de renforcer sa marque pays, afin de promouvoir le savoir-faire et l'expertise marocaine, mais également son attractivité



économique. Objectif : capter les budgets de relocalisation industrielle des multinationales surexposées à l'Asie du Sud-Est. Pour ce faire, le Maroc s'apprête à se positionner comme la destination la plus attractive pour l'investissement dans la région, où tous les éléments sont réunis pour favoriser l'ouverture et les échanges commerciaux avec les partenaires

internationaux», indique un texte publié sur le site du quotidien français Le Figaro sous la signature « Morocco Now ». Morocco Now met ainsi en avant, dans ce texte, les réalisations du Maroc dans le domaine du développement durable, les coûts de production dans le Royaume, la situation géographique du pays ou encore sa stabilité institutionnelle. *

Le FMI révisé la prévision de croissance du Maroc à la hausse en 2021 et à la baisse en 2022

Le Fonds Monétaire International (FMI) a publié son édition d'octobre des Prévisions économiques mondiales. La prévision de croissance de l'économie marocaine en 2021 y est révisée à la hausse. Elle passe ainsi de 4,5 %, taux estimé en avril dernier, à 5,7 %. Pour 2022, la prévision de croissance est en revanche revue à la baisse : elle passe en effet de 3,9 % à 3,1 %. Le FMI a aussi modifié son calcul de la récession intervenue en 2020, sous l'effet de la crise liée à l'épidémie de Covid-19. Elle aurait été de -6,3 % au lieu de -7 %. À l'échelle mondiale, l'institution de Bretton Woods est devenue plus pessimiste par rapport à une précédente prévision en juillet dernier. La croissance atteindrait 5,9 % et non 6 %. L'estimation de la croissance mondiale pour 2022 est maintenue, inchangée, à 4,9 %. Le FMI constate par ailleurs que la reprise mondiale « continue, même si la pandémie progresse à nouveau ». De fortes divergences sont néanmoins apparues entre les pays dans leurs réponses à la crise, notamment dues à l'accès aux vaccins. La propagation accélérée



du variant Delta et l'émergence potentielle de nouveaux variants rend un peu plus incertaine la rapidité de la sortie de crise, juge l'institution. *

CHAMBRE FRANÇAISE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU MAROC

My CFCIM

Votre communauté d'affaires à portée de main

Disponible sur votre mobile store

Télécharger sur App Store

Télécharger sur Google Play

A smartphone and a laptop are shown displaying the My CFCIM app interface. The smartphone screen shows a grid of colorful icons, while the laptop screen shows a more detailed dashboard with various charts and data points.

Le CESE appelle à l'adoption d'une stratégie de la mobilité durable

Le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) a publié en septembre dernier un « Avis sur la mobilité durable. Vers des moyens de transport durables et accessibles ». Fruit d'une autosaisine, le document relève que le Maroc « a réalisé des progrès indéniables en matière de développement des infrastructures modernes », évoquant la ligne à grande vitesse Kénitra-Tanger, la création des lignes de tramway de Rabat et Casablanca ou encore celle de lignes de busway. Mais, alors que la demande de transport grandit de manière « exponentielle », les politiques nationales et locales sont « centrées principalement sur l'infrastructure routière et la voiture individuelle, au lieu d'être centrées sur l'individu ». L'offre de transport en commun est ainsi jugée « insuffisante, inadéquate et peu accessible ». Les auteurs rappellent que près de 60 % des déplacements des Marocains sont réalisés grâce à la marche et que la voiture reste réservée aux classes privilégiées. Pourtant, il n'existe aucune stratégie qui porterait sur la marche non contrainte, la circulation à vélo, ou les nouveaux engins motorisés (trottinette...), ce qui a pour résultats l'absence d'infrastructures dédiées. Aussi, le CESE relève qu'il n'y a pas de vision claire pour une transition vers le moteur électrique. Il évoque en particulier l'occasion ratée du renouvellement du parc de taxis actuellement en cours. Le Conseil appelle ainsi à



l'élaboration d'une stratégie intégrée de la mobilité durable et émet une série de recommandations. Parmi elles, il propose d'adopter un cadre réglementaire dédié, de mieux coordonner la gouvernance entre les différents échelons centraux et locaux (via notamment une commission interministérielle), de déployer des solutions techniques et technologiques durables (bornes électriques, déploiement du train à grande vitesse, de trains express régionaux...), ou encore de mettre en place un modèle économique de la mobilité durable (taxe carbone sur les véhicules polluants...). *

Une prestation de la

CHAMBRE FRANÇAISE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU MAROC

Partenaires Majeurs

BMCI GROUPE BNP PARIBAS CA

InfoTels dun & bradsstreet

SAP

Partenaires

AFWA ELLEN HERMES

Grand Thonon MAJALDEU

Soutien Institutionnel

Vendeurs de la Boutique

ALD Automotives URA shari Auto Hall AVIS

MYCOO

SCIF+ SUT

NOUVEAU : LA BOUTIQUE My CFCIM

Boostez votre activité commerciale via votre Boutique B2B 100% en ligne



« Essaouira, la ville de tous et de l'art du vivre ensemble »

André Azoulay, Conseiller de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Président d'honneur de la Fondation Essaouira Mogador

À l'occasion de la Journée Économique d'Essaouira, André Azoulay, Conseiller de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et Président d'honneur de la Fondation Essaouira Mogador a présenté, au cours de la plénière, les atouts et spécificités de la région ainsi que sa vision pour son développement. Retour sur cette intervention qui a été l'un des moments forts de l'événement.

« **A** Essaouira, nous avons l'habitude de célébrer les premières. C'est la première fois qu'une institution comme la vôtre vient à Essaouira et organise une journée économique » a souligné André Azoulay, en ouverture de son allocution. En effet, si la ville est connue pour ses multiples événements et festivals, peu sont consacrés au volet économique ou à l'investissement alors qu'il existe un réel potentiel de développement dans de multiples secteurs qui sont encore peu exploités.

André Azoulay est ensuite revenu sur l'histoire si particulière d'Essaouira dont l'économie a été très florissante jusqu'au début du siècle dernier et qui « réalisait 70 à 75 % de tous les flux que le Maroc produisait. Flux commerciaux, flux financiers, flux démographiques, flux culturels. Essaouira était à ce moment-là une capitale à la fois diplomatique et économique. Donc, nous nous souvenons de cette période pour donner encore un peu plus de légitimité aux ambitions que nous formons pour notre cité ».

Une ambition à la hauteur de la prospérité passée

Dans les années 90, alors que la région souffrait d'un certain retard de développement, plusieurs acteurs locaux se sont mobilisés afin de lui donner une nouvelle impulsion, notamment à travers la création de la Fondation Essaouira Mogador. « En 1991, quand nous avons commencé, il y avait un peu moins d'une dizaine d'unités hôtelières dans la cité et aux alentours. Il y en a aujourd'hui 527.

Les deux tiers sont de petites unités de moins de 30 chambres et le tiers restant de 30 à 200 chambres et plus. La ville compte un peu plus de 200 restaurants et établissements annexes à l'industrie touristique. Nous l'avons fait ! Je ne dis pas que nous l'avons fait seuls, mais presque », a-t-il indiqué.

André Azoulay a ensuite salué les efforts d'investissements réalisés par l'État dans la région, ainsi que les choix opérés depuis quelques années : « De mémoire de Souiri, je crois que jamais l'État n'a investi comme il le fait depuis maintenant une petite trentaine d'années. Donc, l'État a compris que nous jouons aujourd'hui dans une division où peu d'autres cités peuvent nous concurrencer. Nous avons fait le choix pour renaître et pour rebondir d'un certain nombre de critères que nous percevions déjà à l'époque, mais qui se sont révélés aujourd'hui comme évidents pour tous. Nous avons un site magnifique, une très grande histoire, un climat que dont on peut se vanter sans risque d'être démenti. Nous avons tout ce qu'il faut pour attirer les visiteurs nationaux et ceux venus de l'étranger, pour faire en sorte que les investisseurs et les opérateurs s'intéressent à nous, dans un contexte où il fait bon vivre. »

D'après André Azoulay, le nouvel élan d'Essaouira s'est appuyé sur des objectifs clairs ainsi que sur les valeurs fondamentales d'accueil et de tolérance qui la caractérisent depuis toujours : « Nous voulons retrouver cette capacité de recevoir, d'attirer, d'accompagner, de vivre avec tous les autres dans la diversité optimisée et dans diversité confiante. À ces valeurs-là nous avons voulu ajouter le levier culturel.

(...) Dès le début des années 90, nous avons dit et affirmé qu'Essaouira était la ville de tous, la ville de l'art de vivre ensemble, de l'art de tous les possibles... dans la richesse de toutes nos diversités et dans le respect de ce que chacun ressent dans sa spiritualité et dans son identité. »

Selon lui, ces valeurs, qui peuvent représenter un réel levier de développement, sont en train de disparaître dans le monde : « Quand on parle d'art de vivre ensemble, de diversité et de capacité à créer de la richesse ensemble d'où que l'on vienne, cela n'est pas forcément l'approche la plus populaire aujourd'hui. Toutes ces valeurs sont en train de s'évaporer dans le monde entier. Essaouira est le navire amiral d'une vision qui est tout à fait aux antipodes de ces archaïsmes. »

Essaouira, nouveau berceau de civilisation

Ainsi, parmi les atouts d'Essaouira, le patrimoine culturel et historique de la région, qui, très récemment, a été marqué par une découverte majeure. « Hier à Essaouira nous avons annoncé une découverte qui va bouleverser la donnée mondiale universelle, l'histoire de l'humanité. À été mis à jour la parure le collier le plus ancien du monde, daté de 150 000 ans », a indiqué le Conseiller. Cette découverte, qui a été faite à moins de 20 km d'Essaouira, vient ainsi bouleverser les connaissances actuelles sur l'Homo sapiens : « Tous les scientifiques français, marocains, américains et espagnols qui travaillent sur le chantier depuis de très nombreuses années ont déclaré qu'une nouvelle dynamique s'est amorcée hier. », a-t-il ajouté. Cette découverte vient aussi renforcer l'attractivité de tout ce territoire : « Les acteurs économiques ne sont pas des acteurs éthérés. Ils sont dans le monde réel. Ils doivent aussi prendre compte ces facteurs moraux, immatériels et civilisationnels. Essaouira a voulu en être, avant les autres et en dépit du recul des autres, l'incarnation la plus construite, la plus cohérente et la plus crédible. Je pense que c'est aussi une approche dans l'immatériel qui peut être prise en compte aujourd'hui pour attirer les opérateurs et les investisseurs. »

Un festival quasiment tous les mois

Si l'est un domaine qui a largement contribué à la renommée d'Essaouira, c'est la musique. André Azoulay rappelle à ce propos que « la musique a été au cœur du réacteur qui a permis à Essaouira de renaître et de rebondir. Nous avons ici 11 festivals de musique, pratiquement un chaque mois. Le premier qui a été créé, le festival gnaoua et jazz, a attiré jusqu'à 600 000 personnes dans notre petite cité d'Essaouira. »

D'autres festivals tels que le Printemps Musical des Alizés, dédié à la musique classique, ou celui des Andalousies Atlantiques ont ensuite vu le jour. Des événements qui ont contribué à encourager les vocations artistiques auprès des jeunes de la région.

« Nous avons eu le très grand bonheur, comme pour d'autres festivals, de faire que beaucoup de nos jeunes compatriotes deviennent des grands dans la musique baroque, le chant lyrique. L'un des jeunes qui a commencé à chanter à l'âge de 11 ans à Essaouira chante aujourd'hui à l'Opéra Bastille à Paris », se félicite André Azoulay.

En ce qui concerne les Andalousies Atlantiques, il précise que « ce festival est le seul au monde, depuis 16 ans, où musulmans et juifs se retrouvent par milliers chaque année, pour le plaisir d'être ensemble, de partager la musique ensemble et de débattre ensemble. »

En ce qui concerne le volet culturel, André Azoulay a également annoncé « le lancement très prochain du processus de mise en œuvre de la Cité des Arts, du Patrimoine et de l'Histoire sur une surface d'environ 4 hectares qui sera un des espaces de création d'innovation, de formation dans toutes les disciplines de l'art de créer. Cette cité aura l'atout majeur d'avoir été le dernier projet architectural dessiné par le grand Oscar Niemeyer que je considère pour ma part comme le plus architecte du XX^e siècle et qui nous a fait l'immense cadeau de nous offrir le dessin de cette cité, la dernière qu'il ait dessinée avant de décéder à l'âge de 103 ans. »

Un nom connu dans le monde entier

L'un des éléments qui constituent le patrimoine immatériel d'Essaouira est son nom ou ses noms qui sont aujourd'hui connus et utilisés à travers le monde : « J'ai identifié un peu plus de 10 000 produits, marques, espaces qui portent le nom de Mogador dans le monde. Je pense que nous avons là un réel potentiel, en termes de notoriété, d'effet de levier, d'attractivité... Cela est peut-être immatériel, mais aussi bien réel. »

Au-delà des atouts de la ville, André Azoulay est également conscient des challenges : « Il y a des handicaps aussi à Essaouira, tout n'est pas facile. Nous sommes une presqu'île et nous sommes enclavés. ». Le Conseiller a notamment déploré la faible connectivité aérienne de l'aéroport d'Essaouira : « Même si les connexions aériennes existent et sont significatives, ce n'est pas assez. Je continue à dénoncer le fait que nous ne soyons pas connectés à Rabat, à Tanger ou à Casablanca alors qu'il s'agit d'une évidence quand on observe les flux. La période du Covid a été un révélateur réconfortant. Essaouira a été l'une des destinations qui ont le mieux résisté parce que le tourisme national a répondu présent. »

Richesses humaines

Le dernier volet abordé par André Azoulay a été le capital humain et l'éducation. Au sujet de l'enseignement supérieur, il a souligné la nécessité de créer un véritable pôle universitaire pouvant accueillir tous les jeunes de la région qui sont nombreux à être « condamnés à l'exil » en raison du manque de place.

« Il y a des décisions qui ont été prises par le Ministre. Nous n'avons toujours pas de visibilité sur le calendrier ni sur la réalisation des engagements pris par les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. C'est de ma responsabilité de le dire avec force », a-t-il insisté.

S'adressant à Hicham Medromi, délégué du président de la FRDISI, Fondation de Recherche de Développement et d'Innovation en Sciences et Ingénierie, André Azoulay a notamment déclaré : « Vous avez aidé et compris les jeunes de cette région, de cette province et de cette cité. Ils ont cette capacité d'être des opérateurs économiques par le talent et leur propre volonté d'avancer. Je voudrais saluer cette démarche qui a été la vôtre car aujourd'hui vous pouvez mettre à l'actif de la fondation la création d'un certain nombre de petites entreprises qui vont du montage de vélos électriques à une ferme d'escargot qui a trouvé ses clients dans l'industrie pharmaceutique. Même si nous n'avons pas encore de grande université, en plus de notre École Supérieure de Technologie qui est particulièrement performante, les ressources humaines d'Essaouira sont remarquables. Faites-leur confiance. Vous trouverez ici des collaborateurs, des "partners". ». *

► Propos recueillis par Nadia Kabbaj

Mot de la Cheffe du Service économique de l'Ambassade de France



Cécile HUMBERT-BOUVIER

Le Directeur général des finances publiques, Jérôme Fournel, était en mission à Rabat les 8 et 9 novembre. L'objectif de sa visite était double : acter la création d'un nouveau poste d'attaché fiscal à Rabat et valoriser la coopération technique franco-marocaine. Nadia Legros a en effet pris son poste d'attaché

fiscale rattachée au Service économique régional de l'Ambassade de France début novembre. Sa mission sera triple : assurer des relations fluides avec l'administration fiscale pour favoriser l'échange d'informations prévus par les dispositifs de lutte contre la fraude, fournir un soutien aux acteurs économiques auprès des autorités fiscales locales s'agissant notamment d'éventuelles difficultés d'application des conventions fiscales, jouer un rôle de facilitateur en matière de coopération technique avec les pays d'Afrique subsaharienne dans une volonté de développement de la coopération sud-sud. Elle contribuera dans ce cadre à renforcer et valoriser la relation de longue date et très dense que la DGFI nourrit avec la Trésorerie Générale du Royaume (TGR) et la Direction générale des impôts (DGI), en lien avec les experts résidents et en missions ponctuelles. Deux jumelages sont en effet en cours avec la DGI et la TGR : le projet UE « appui technique à la mise en œuvre d'une gestion publique plus efficace et transparente dans le cadre de la LOF » porté par Expertise France en gestion déléguée et le jumelage européen « Appui à la modernisation de la gestion financière publique » au bénéfice de la TGR. La coopération fiscale entre nos deux pays a de beaux jours devant elle !

L'économie en mouvement

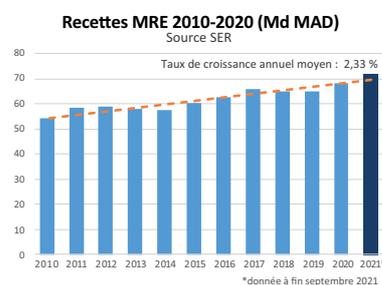
Un chiffre en perspective

71,9 Md MAD

Les transferts de fonds effectués par les Marocains Résidents à l'Etranger (MRE) ont atteint 71,9 Md MAD à fin septembre 2021

Dans un contexte marqué par l'augmentation de la facture énergétique et le recul des recettes touristiques, l'augmentation inédite des recettes MRE représente un apport non négligeable pour les réserves en devises du pays. A fin septembre 2021, les transferts des MRE se sont établis à 71,9 Md MAD, soit une augmentation de 42,5 % par rapport à la même période de l'année précédente. Selon les dernières prévisions de Bank Al Maghrib, ces recettes devraient atteindre le montant record de 87 Md MAD en 2021, avant de baisser de 5 % à 82,7 Md MAD en 2022.

Les mesures de soutien budgétaire prises dans les pays européens, où résident la plupart des MRE, seraient l'un des facteurs explicatifs de cette dynamique. La France est de loin le premier pays d'origine des transferts de fonds des MRE avec 35,7 % des envois, suivi de l'Espagne (9,2 %) et de l'Italie (9,1 %).



leo.mineur@dgtresor.gouv.fr

La Chronique économique

Global Innovation Index (GII) 2021 – le Maroc classé à la 77^{ème} place sur 132 pays

Créé en 2007 par l'Université de Cornell, l'INSEAD et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), le GI peut être traduit par l'Indice mondial de l'innovation. Le GI va plus loin que les indicateurs traditionnellement utilisés pour mesurer la R&D et l'innovation dans un pays et se focalise ainsi davantage sur l'interaction entre les divers acteurs du système d'innovation. Cette étude prend véritablement le pouls des tendances mondiales les plus récentes en matière d'innovation. Il classe les performances de 132 pays en mettant en lumière les forces et les faiblesses de l'écosystème d'innovation en se basant sur 81 indicateurs. Cette édition 2021 de l'Indice mondial de l'innovation présente les dernières tendances en matière d'innovation grâce au nouvel outil de suivi de l'innovation

et examine également les effets de la pandémie de COVID-19.

Dans ce classement 2021, le Maroc perd deux places en passant de la 75^{ème} à la 77^{ème} place. On peut cependant noter que la performance du Maroc se situe au-dessus des prédictions au regard de son niveau de développement. Le Royaume fait partie du groupe à revenu intermédiaire inférieur et se classe 8^{ème} sur 34 dans ce groupe. Il ressort que le Maroc a su faire de la propriété intellectuelle une véritable force. En effet, le Maroc se classe à la 41^{ème} place dans le sous-pilier 7.1 qui regroupe l'ensemble des actifs immatériels.

Le GI est accessible via le lien suivant : https://www.wipo.int/global_innovation_index/en/2021/

francois.kaiser@dgtresor.gouv.fr

Secteur à l'affiche

Publication de la Feuille de route marocaine de l'hydrogène vert

Faisant suite à la communication en août dernier sur les grandes lignes de la stratégie nationale de l'hydrogène (H₂) vert à l'horizon 2050, le Ministère de la transition énergétique et du développement durable a publié récemment une Feuille de route sur le déploiement de la molécule rappelant les potentialités du Maroc (positionnement stratégique, potentiel en énergie renouvelable notamment) et proposant un calendrier pour la mise en œuvre des applications (industrie, transport, résidentiel, production d'électricité et export). Ainsi, sur la période 2020-2030, deux piliers sont envisagés (des projets pilotes seront lancés) : l'utilisation locale comme matière première dans l'industrie, en particulier pour la production de l'ammoniac vert dans l'industrie des engrais, et l'exportation de produits issus de l'H₂ vert. Pour mémoire, le Maroc pourrait capter 4 % de la demande mondiale en molécules vertes en 2030. Selon la Feuille de route, la création de filières économiques et industrielles, autour des molécules vertes, en particulier l'hydrogène, l'ammoniac et le méthanol (accompagnées par des programmes de R&D), ouvrent des perspectives en matière d'industrialisation sur toute la chaîne de valeur (dessalement, énergies renouvelables, électrolyse et chimie verte) et pourrait contribuer à terme à réduire les émissions de GES (jusqu'à 20 %) et à décarboner l'économie. La Feuille de route est accessible via le lien suivant [Feuille de route de l'hydrogène vert.pdf](#) (mem.gov.ma).

laurence.jacquot@dgtresor.gouv.fr

Relations France-Maroc

EDF Pulse Africa 2021 : la startup BMTA & C est la lauréate de l'étape marocaine



Remise du prix à la startup BMTA & C à la CFCIM.

Crédit photo : SER

EDF a lancé cette année la 4^{ème} édition du concours d'innovation EDF Pulse Africa, lancé en 2017, dont l'ambition est de soutenir et d'accompagner les innovateurs africains. En lançant les « Prix EDF Pulse Africa », le groupe français souhaite s'inscrire de manière durable comme un partenaire du développement énergétique en Afrique. Les Prix s'adressent aux startups, micro-entreprises, petites et moyennes entreprises portant des projets de solutions innovantes dans les domaines suivants : la production électrique décentralisée, les usages et services électriques et l'accès à l'eau. EDF a reçu 594 dossiers en 2021 (contre 79 en 2017, 434 en 2018 et 530 en 2019) en provenance de 26 pays.

Après l'Afrique du Sud, le Cameroun et la Côte d'Ivoire, EDF Pulse Africa a fait escale au Maroc où cinq startups ont présenté leur projet. La startup BMTA&C, créée par des étudiants de l'Emine de l'Université Mohammed VI Polytechnique, a remporté l'étape marocaine avec un projet d'installation frigorifique alimentée par du solaire thermique permettant aux agriculteurs d'améliorer le stockage de leur récolte, de réduire les pertes et ainsi de promouvoir la sécurité alimentaire. Un prix « Coup de cœur » a également été remis à la société MAG POWER qui a développé une station électrique mobile.

Une nouveauté pour cette édition : les trois lauréats qui seront sélectionnés lors du concours final, le 2 décembre prochain à Paris, rejoindront début 2022 l'EDF Pulse Factory, un programme d'accélération leur donnant un accès direct à des partenaires de l'énergéticien français (incubateur, banques, industriels, R&D). L'objectif est en particulier de permettre à chaque entrepreneur d'accéder plus rapidement au marché visé.

L'événement, accueilli à la CFCIM, a été l'occasion d'organiser en marge une table ronde sur le thème « L'innovation au service de la décarbonation » à laquelle ont participé l'IRESEN, le Cluster solaire, la Société Générale et EDF.

laurence.jacquot@dgtresor.gouv.fr

Affaires à suivre



►►► **Financement** : le conseil d'administration de la Banque Africaine de Développement (BAD) a approuvé un prêt de 114 M EUR au bénéfice du Maroc afin de financer un programme de soutien au développement inclusif et durable des zones agricoles et rurales, intitulé PADIDZAR. Il a pour principal objectif d'améliorer la résilience du secteur agricole marocain face aux impacts du changement climatique

►►► **Energie** : l'Etat marocain s'engage à mettre à disposition de la société Xlinks une surface foncière de 150 000 hectares pour son projet de production d'électricité d'origine renouvelable (éolien et solaire) dont le démarrage serait prévu en 2023 dans la région de Guelmim-Oued Noun, avec l'objectif de déployer une ligne électrique sous-marine pour répondre à une partie des besoins énergétiques du Royaume-Uni. Le 1^{er} câble devrait être posé en 2025 pour une mise en service en 2027

►►► **Ferroviaire** : l'Office national des chemins de fer (ONCF) prévoit des investissements à hauteur de 7,7 Mds MAD sur la période 2022-2024. Ce programme sera dédié principalement à la réhabilitation de l'infrastructure et au renouvellement du matériel roulant. Un nouveau contrat-programme avec l'Etat est en cours de finalisation

►►► **Relation client** : Web-help, fort de son expérience au Maroc depuis plus de 20 ans, a décidé de lancer une activité de conseil sur le territoire marocain en partenariat avec Gobeyond Partners, l'entité conseil du groupe.

Retrouvez l'actualité du Service économique sur



Indicateurs économiques et financiers

Retrouvez chaque mois dans Conjoncture les principaux indicateurs économiques et financiers du Maroc.

Une rubrique réalisée par la société de Bourse M.S.IN.



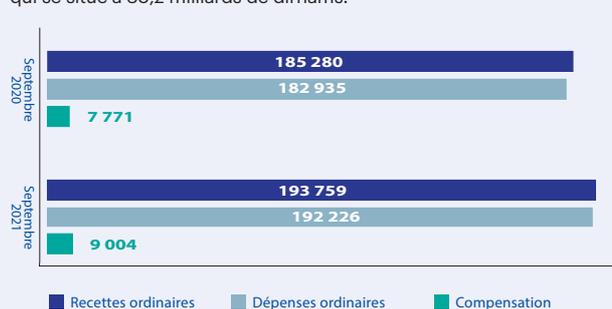
Balance commerciale

À fin Septembre 2021, le déficit commercial s'alourdit de 25,5% par rapport à la même période en 2020.



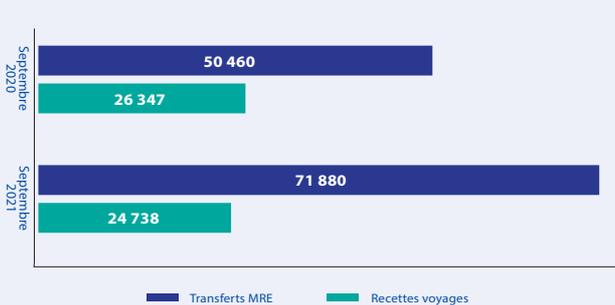
Finances publiques

À fin Septembre 2021, la situation des finances publiques fait ressortir une atténuation de 9%, en glissement annuel, du déficit budgétaire qui se situe à 38,2 milliards de dirhams.



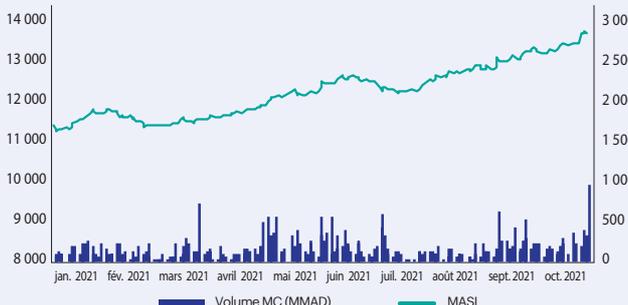
Transferts des MRE & recettes voyages

Les envois de fonds effectués par les MRE ont enregistré une hausse de 42,4% ou +21 MMDH à fin septembre 2021.



Bourse de Casablanca

Au terme du mois d'octobre 2021, le MASI a enregistré une hausse de 2,8%, portant sa performance depuis le début de l'année à +20,1%.



Inflation

L'inflation a enregistré une accélération durant le mois de septembre, passant de 0,8% en août 2021 à 1,2% en septembre 2021, portant sa moyenne sur les neuf premiers mois à 1%.



					Var %/pts
Échanges extérieurs	Importations globales (en mdh)	sept. 20/	309 709	382 277	23,43%
	Exportations globales (en mdh)	sept. 21	188 761	230 437	22,08%
	Déficit commercial		-120 948	-151 840	25,54%
	Taux de couverture (en %)		60,9%	60,3%	-66,77 Pbs
	Transferts des MRE (en mdh)		50 460	71 880	42,45%
	Recettes voyages (en mdh)		26 347	24 738	-6,11%
Monnaie et crédit	Agrégat M3 (en mdh)	sept. 20/	1 444 884	1 550 483	7,31%
	Réserves Internationales Nettes (en mdh)	sept. 21	306 367	317 811	3,74%
	Créances nettes sur l'administration centrale (en mdh)		252 977	272 223	7,61%
	Créances sur l'économie (en mdh)		1 115 331	1 175 211	5,37%
	Dont Créances des AID (en mdh)		950 159	989 494	4,14%
	Crédit bancaire		945 244	982 777	3,97%
	Crédits immobiliers (en mdh)		279 253	288 717	3,39%
	Crédits à l'équipement (en mdh)		180 249	175 459	-2,66%
	Crédits à la consommation (en mdh)		54 959	55 641	1,24%
Prix	Indice des prix à la consommation (100=2006)	sept. 20/			
	Indice des prix à la consommation	sept. 21	102,4	103,4	0,98%
	Produits alimentaires		102,3	102,4	0,10%
	Produits non-alimentaires		102,4	104,1	1,66%
	Taux de change (prix vente)				
	1 EURO	déc. 20/	10,9	10,5	-3,63%
1 \$ US	oct. 21	8,9	9,0	1,58%	
Taux d'intérêt	Taux d'intérêt (en %)				Pb
	(52 semaines)	déc. 20/	1,93%	1,56%	-37,0
	(2 ans)	sept. 21	2,18%	1,76%	-42,0
	(5 ans)		2,31%	2,06%	-25,0
	(10 ans)		2,62%	2,37%	-25,0
Bourse Des valeurs	MASI (en points)	déc. 20/	11 287,38	13 555,45	20,09%
	MSI20 (en points)	oct. 21	924,78	1 104,79	19,47%
Activités sectorielles					
Énergie	Energie totale appelée (GWh)	août 20/	25 350	26 907	6,14%
	Consommation d'électricité (GWh)	août 21	19 526	20 785	6,45%
Industrie	Exportation de l'Automobile (en MDH)	sept. 20/	50 119	58 347	16,42%
		sept. 21			
Mines	Chiffre d'affaires à l'exportation de l'OCPE (MDH)	août 20/	32 579	46 312	42,15%
		août 21			
Ports	Débarquements de la pêche côtière (mille tonnes)	sept. 20/	905	866	-4,31%
		sept. 21			
BTP	Vente de ciment (en milliers de tonnes)	oct. 20/	9 898	11 491	16,09%
		oct. 21			
Marché d'Automobile	Ventes automobiles au Maroc (en unités)	oct. 20/	99 165	143 967	45,18%
		oct. 21			

Taux directeur

Le Conseil de Bank Al-Maghrib, qui a tenu le 13 octobre 2021 sa troisième réunion trimestrielle de l'année, a décidé de maintenir inchangé son taux directeur à 1,5 %. Par ailleurs, la banque centrale prévoit une progression de l'économie marocaine se situant autour de 6,2 % en 2020. Ce taux a été révisé à la hausse avec 0,9 point de plus par rapport aux prévisions de juin dernier. Cette amélioration reflète une augmentation de 18,8 % de la valeur ajoutée agricole, compte tenu d'une récolte céréalière de 103,2 millions de quintaux, ainsi qu'une hausse de 4,6 % de la valeur ajoutée non agricole. En 2022, la croissance se consoliderait à 3 %, couvrant un repli de 3,3 % de la valeur ajoutée agricole, dans l'hypothèse d'un retour à une production céréalière moyenne, et un accroissement de 3,6 % de la valeur ajoutée des activités non agricoles.

Crédits bancaires

À fin septembre 2021, les crédits bancaires ont enregistré une croissance de 4 % par rapport à la même période en 2020, pour atteindre 982,8 milliards de dirhams. Cette évolution a concerné, notamment, les crédits de trésorerie (+9 % ou 18,9 milliards de dirhams), les crédits à l'immobilier (+3,4 % ou 9,5 milliards de dirhams), les crédits à la consommation (+1,2 % ou 682 millions de dirhams) tandis que ceux à l'équipement ont reculé (-2,7 % ou -4,8 milliards de dirhams).

BTP

Les ventes de ciment ont connu une augmentation significative au cours des dix premiers mois de 2021, soit une hausse de 16,1 %. Les crédits immobiliers ont quant à eux enregistré une progression de 3,4 % à fin septembre 2021 à 288,7 milliards de dirhams.

Bourse de Casablanca

Au terme du mois d'octobre 2021, le MASI s'est établi à 13 555,45 points, affichant une performance annuelle de +20,1 %.

Au niveau sectoriel, les plus fortes performances mensuelles ont respectivement été enregistrées par les secteurs Ingénieries et biens d'équipement industriels (+87,7 %), Sylviculture et papier (+18,5 %) et Assurances (+11,5 %). Les performances négatives du mois ont concerné, notamment, Sociétés de portefeuille (-5,0 %), Immobilier (-4,2 %) et Agroalimentaire (-1,1 %).

Quant à la capitalisation boursière, elle s'est établie à 698,3 milliards de dirhams, en hausse de 19,4 % par rapport à fin 2020.

Source : DDPF, Bank Al-Maghrib

► Département Analyse & Recherches
M.S.IN société de bourse

Tensions mondiales sur les prix de l'énergie

Sur fond de reprise de l'économie mondiale dans le contexte de la crise du nouveau coronavirus, de fortes tensions sur les prix de l'énergie sont apparues ces dernières semaines. Début octobre, le cours du gaz en Europe a battu des records. Le cours de référence, le TTF néerlandais, atteignait cinq fois sa valeur d'il y a six mois, rapporte l'AFP. Son prix a depuis été divisé par deux environ.



Ces fortes hausses seraient liées à la forte demande provenant d'Asie et à la crainte d'un hiver froid en Europe. La Russie, principal fournisseur de gaz de l'Union européenne, a nié être à l'origine de toute hausse de prix. Fin octobre, un ordre du Président russe Vladimir Poutine d'augmenter les livraisons de gaz à l'Europe a néanmoins permis de faire chuter brutalement les cours de la ressource, rapporte Associated Press.

Ces prix élevés pourraient constituer un handicap important pour la reprise de l'économie européenne. En réaction, la France a annoncé avoir bloqué les prix du gaz jusqu'à fin 2022. Le Gouvernement français a aussi décidé de verser une indemnité de 100 € à tous les Français qui gagnent moins de 2 000 € par mois pour compenser l'inflation. Car, en plus du prix du gaz, le prix de l'essence bat des records. À plus de 1,5 € dans l'Hexagone, le prix du litre de gazole est à son plus haut niveau depuis plus de trois ans, indique le quotidien français La Croix. Il suit ainsi la courbe du prix du baril de Brent, qui se négocie autour de 84 \$. C'est, par ailleurs, dans ce contexte que l'Algérie a confirmé le 31 octobre la mise à l'arrêt du gazoduc GME (Gaz Maghreb Europe), qui fait transiter son gaz naturel par le territoire marocain vers l'Espagne. Le gazoduc, inauguré en 1996, est en effet victime des tensions entre Rabat et Alger. L'Algérie va ainsi

privilégier Medgaz, qui relie directement le pays à l'Espagne. Mais la décision a suscité beaucoup d'inquiétudes en Espagne, alors que le pays dépend fortement du gaz algérien.

Du côté de la Chine, les tensions portent sur le charbon, sur lequel se repose très largement la deuxième économie mondiale. Depuis plusieurs semaines, les coupures de courant se multiplient dans le pays. 17 régions chinoises, représentant 66 % du PIB du pays, ont été concernées par celles-ci, rapporte l'AFP.

Selon l'agence, l'approvisionnement en houille est réduit par un embargo imposé en 2020 sur les importations australiennes dans le contexte de tensions entre les deux pays. Aussi, dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, le Gouvernement a fixé des limites aux émissions polluantes des industriels. Mais, avec la reprise de l'économie mondiale, de nombreuses usines chinoises tournent à plein régime.

En conséquence, les autorités chinoises ont annoncé mi-octobre qu'elles augmenteraient de 6 % leur production de charbon afin de faire face à ces pénuries d'électricité, toujours selon l'AFP. Et ce en dépit du fait que le charbon est une énergie particulièrement polluante, et alors que la COP 26 qui doit donner une impulsion à la lutte contre le changement climatique s'est ouverte à Glasgow fin octobre. *

Annulation de deux accords UE-Maroc par la justice européenne

Le Tribunal de l'Union européenne a annulé, le 29 septembre dernier, deux accords liant le Maroc à l'UE. L'un concerne les produits agricoles, l'autre les produits de la pêche. Entrés en vigueur en 2019, ces deux textes étaient le fruit d'une renégociation de précédents accords dont l'application au Sahara avait déjà été remise en cause par la justice européenne.

Dans un communiqué de presse, le Tribunal indique que « l'exigence relative au consentement du peuple du Sahara occidental, en tant que tiers aux accords litigieux [...] n'a pas été respectée ». Il estime que les démarches entreprises par l'UE préalablement à la conclusion de l'accord n'ont pas permis de recueillir ce consentement. La requête avait été introduite par le Polisario.

En revanche, les deux textes restent en vigueur, car la juridiction a aussi décidé de suspendre les effets de sa décision pendant deux mois ou bien jusqu'à un éventuel jugement en appel. Selon le communiqué, l'annulation des deux accords « avec effet immédiat est susceptible d'avoir des conséquences graves sur l'action extérieure de l'Union et de remettre en cause la sécurité juridique des engagements internationaux auxquels elle a consenti ». Un appel peut être interjeté auprès de la Cour de Justice de l'Union Européenne.

Immédiatement après la décision, une déclaration conjointe du Ministre des Affaires Étrangères Nasser Bourita et du Haut-



Représentant de l'UE pour les Affaires Étrangères Josep Borrell indiquait que « [nous] prendrons les mesures nécessaires afin d'assurer le cadre juridique qui garantisse la poursuite et la stabilité des relations commerciales entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc ».

Ils assurent que « [nous] restons pleinement mobilisés pour continuer la coopération entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc, dans un climat de sérénité et d'engagement, afin de consolider le Partenariat euro-marocain de Prospérité Partagée, lancé en juin 2019 ». Selon les deux diplomates, ce « partenariat d'égal à égal s'appuie [...] sur une relation bilatérale solide, basée sur la confiance et le respect mutuel ». *

Emmanuel Macron dévoile un plan de réindustrialisation « France 2030 »

Le Président français Emmanuel Macron a présenté le 12 octobre dernier un plan pour l'industrie française à l'horizon 2030. Le chef de l'État a appelé à réindustrialiser la France si elle veut « redevenir une nation d'innovation et de recherche », rapporte l'AFP. « Parce que nous avons pris des décisions parfois 15 à 20 ans

après certains de nos voisins européens, nous ne rattraperons pas notre retard ou, surtout, nous nous laisserons distancer dans les 10, 15 ans qui viennent », a déclaré Emmanuel Macron devant 200 chefs d'entreprise et étudiants à l'Élysée. Présenté à quelques mois de l'élection présidentielle, ce plan d'investissement de 30 milliards d'euros sur cinq ans, baptisé « France 2030 » vise à développer la compétitivité industrielle et les technologies d'avenir.



Il a notamment pour objectif de décarboner l'industrie, notamment via l'hydrogène vert. Le Président français veut par ailleurs miser sur le nucléaire, secteur stratégique de la France, mais controversé, via le développement de petits réacteurs. Il a aussi annoncé qu'il voulait que la France produise 2 millions de véhicules électriques et hybrides d'ici à

2030. En outre, « près de 6 milliards d'euros » seront consacrés au « doublement » de la production électronique en France pour « sécuriser » l'approvisionnement en puces, alors qu'une crise des composants électroniques handicape de nombreux secteurs industriels depuis plusieurs mois. Parmi les autres secteurs évoqués par Emmanuel Macron, il y a ceux de la santé, l'exploration des fonds marins ou encore de l'espace. *

La Chine bannit les transactions en cryptomonnaies

La banque centrale chinoise a jugé fin septembre dernier que toutes les transactions financières impliquant des cryptomonnaies étaient illégales. Plusieurs d'entre elles ont alors connu une baisse de leur cours dans les heures qui ont suivi, dont la plus célèbre, le bitcoin, qui s'est largement redressé depuis.



Au cours des dernières années, « le commerce et la spéculation autour du bitcoin et d'autres monnaies virtuelles se sont généralisés, perturbant l'ordre économique et financier, donnant lieu à du blanchiment d'argent, des collectes de fonds illégales, de la fraude, des systèmes pyramidaux et d'autres activités illégales et criminelles », a estimé la banque centrale chinoise dans son communiqué relayé par l'AFP.

Cette décision se rapproche de la position marocaine. En effet, le 20 novembre 2017, l'Office des Changes avait indiqué que « les transactions effectuées via les monnaies virtuelles constituent une infraction à la réglementation des changes, passible à des sanctions et amendes prévues par les textes en vigueur », disant avoir constaté dans le cadre de ses missions de contrôle des opérations de change « l'utilisation par certaines personnes physiques et morales des monnaies virtuelles dans la réalisation de leurs transactions financières ». L'institution prévenait aussi de l'existence « d'importants risques pour leurs utilisateurs ».

Le lendemain, un communiqué de presse conjoint du Ministère de l'Économie et des Finances, de Bank Al-Maghrib et de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux mettait « en garde le public quant à l'utilisation » du bitcoin comme mode

de paiement pour l'achat de produits et de services. Les trois institutions attiraient aussi l'attention sur « les risques associés à l'utilisation de monnaies virtuelles », dont l'absence de protection du consommateur, la volatilité du cours de change, l'utilisation de ces monnaies à des fins illicites et le non-respect de la réglementation des changes. En revanche, le document ne déclarait pas de manière explicite que l'utilisation des monnaies virtuelles était illicite au Maroc.

Plusieurs autres pays ont annoncé interdire ou restreindre fortement l'usage des cryptomonnaies : Algérie, Égypte, Turquie... D'autres, comme le Salvador, ont au contraire décidé de promouvoir ce type de monnaies. Ces dernières sont aussi soutenues par l'homme le plus riche du monde, le patron de Tesla et SpaceX Elon Musk, qui a affirmé en détenir de trois types. Les monnaies virtuelles connaissent un développement continu depuis une dizaine d'années, alimentant l'espoir de certains militants ou d'hommes d'affaires de ne plus dépendre du système financier traditionnel pour leurs transactions. Certaines entreprises ou États s'intéressent en revanche plus particulièrement à la souplesse et la sécurité que peuvent offrir ces monnaies ainsi que la technologie de blockchain auxquelles elles sont associées. *

- 22** Les enjeux de la cybersécurité au Maroc
- 28** Entretien avec Youssef Bentaleb, Président du Centre Marocain de Recherches Polytechniques et d'Innovation et Directeur de la Campagne nationale de lutte contre la cybercriminalité
- 30** Le Maroc, cible de cyberattaques
- 32** Plongée dans le marché de la cybersécurité au Maroc

Cybersécurité au Maroc

Un enjeu encore sous-estimé ?



Avec la pandémie de Covid-19 et le recours croissant au télétravail, le nombre de cyberattaques a fortement augmenté ces derniers mois. Le Maroc n'a pas été épargné par ce phénomène. Alors que la plupart des entreprises ont aujourd'hui pris conscience de la nécessité d'opérer leur transformation numérique, rares sont celles qui se sont réellement préparées à faire face à ce risque dont les répercussions peuvent être catastrophiques. Si les grandes structures ont déjà intégré cette menace, les PME semblent encore être à la traîne, n'ayant pas toujours les moyens de se doter d'expertises et d'outils onéreux. Or, les multiples attaques qui ont ciblé des entreprises marocaines ces derniers mois prouvent qu'il n'est plus possible de faire l'impasse sur ce volet.

Dossier réalisé par Dounia Z. Mseffer et Hicham Houdaïfa et coordonné par Nadia Kabbaj

Les enjeux de la cybersécurité au Maroc

Sécuriser et contrôler l'information véhiculée par les systèmes d'information devient un enjeu de plus en plus pressant au vu du nombre croissant de cyberattaques dans le monde. Comment expliquer cette recrudescence de la cybercriminalité ? Quels sont les enjeux de la cybersécurité au Maroc ? Détails.



Le Rapport sur les risques mondiaux 2021 du Forum économique mondial classe les cyberattaques parmi les menaces clés de la décennie à venir, au même titre que les conditions météorologiques extrêmes, les dommages environnementaux occasionnés par l'Homme et les inégalités numériques. Sécuriser et contrôler l'information véhiculée par les systèmes d'information (SI) devient ainsi un enjeu de plus en plus pressant. « La cybercriminalité est en hausse depuis des années et ne montre aucun signe de ralentissement. La pandémie de la Covid-19 n'a fait qu'attiser la situation et accroître la vulnérabilité informatique des entreprises notamment avec le recours au télétravail », constate Yamina Karima Belahcene,

Directrice des Systèmes d'Information de Richbond et membre du Bureau de l'Association des Utilisateurs des Systèmes d'Information du Maroc (AUSIM). Cette association créée en avril 1993 a pour objectif de développer et de vulgariser l'usage des technologies de l'information et du digital au Maroc.

Comment expliquer cette recrudescence de la cybercriminalité au Maroc ? D'après Omar Benaïcha, Directeur Général Afrique & Moyen-Orient de Certi-Trust, entreprise spécialisée dans la confiance numérique, « cette augmentation et cette banalisation des cyberattaques sont dues au déploiement des moyens de connexion, à la plateformes, au développement des cryptomonnaies ainsi qu'à la difficulté à prévenir et à réprimer la cybercriminalité ».

À cela s'ajoute également, « les menaces dopées aux intelligences artificielles », comme l'indique Yamina Karima Belahcene. « Forrester prophétise que, d'ici 2025, le marché des logiciels d'intelligence artificielle pèsera 37 milliards de dollars. Un marché en forte croissance et une zone grise propice aux cyberattaques. Les conséquences pourraient être terribles (blackout sur les villes, détournements d'avions, de drones, de voitures...) », précise-t-elle.

Avec le déploiement de la 5G à travers le monde, combiné à l'explosion annoncée des objets connectés et à l'utilisation croissante du cloud, la surface d'attaque semble incontrôlable, laissant la place à une connexion massive de technologies peu portées sur la question de la cybersécurité.

« Trois grandes menaces classiques guettent : l'espionnage industriel, l'arrêt pur et simple de l'activité et le détournement de la production (pour changer une préparation et altérer sa qualité). Déjà identifiés l'an passé, ces risques sont malheureusement toujours d'actualité », avertit Yamina Karima Belahcene. Ainsi, face au nombre croissant de cyberattaques, les pays, les organismes publics et les entreprises ne peuvent aujourd'hui qu'anticiper et mettre en place des actions pour faire face à des attaques avérées.

En juin 2021, l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) dévoile dans le Global Cybersecurity Index (GCI) un engagement croissant dans le monde entier pour lutter et réduire les menaces de cybersécurité. Selon ce rapport, les pays s'efforcent d'améliorer leur cybersécurité malgré les défis du Covid-19 et le passage rapide des activités quotidiennes et des services socio-économiques à la sphère numérique. Environ la moitié des pays dans le monde déclarent avoir formé une équipe nationale de réponse aux incidents informatiques (CIRT), soit une augmentation de 11 % depuis 2018. 64 % des pays ont adopté une stratégie nationale de cybersécurité (SNC) jusqu'à la fin de l'année, tandis que plus de 70 % ont mené des campagnes de sensibilisation à la cybersécurité en 2020, contre 58 % et 66 % en 2018.

Le Maroc, cibles des cyberpirates

Le Maroc occupe la 50^e place mondiale sur 194 pays, d'après le GCI 2021, avec un score de 83,65 points sur 100. Les experts de l'UIT passent au crible les approches liées à la cybersécurité à travers cinq critères : aspects juridiques, niveau technologique, gouvernance, renforcement des capacités et coopération internationale. Le Maroc a obtenu un score de 18,40 pour les mesures légales, 17,94 pour les mesures



Le Maroc occupe la 50^e place mondiale sur 194 pays, dans le Global Cybersecurity Index (GCI) 2021, avec un score de 83,65 points sur 100.

techniques, 12,37 pour les mesures organisationnelles, 15,24 pour le développement des capacités ainsi que 18,46 pour les mesures de coopération le classant ainsi parmi les « pays en développement ». À l'échelle de la région MENA, le pays est classé à la 8^e place derrière l'Arabie saoudite (2^e mondiale), les Émirats arabes unis (5^e), le Sultanat d'Oman (21^e), l'Égypte (23^e), le Qatar (27^e), Israël (36^e) et la Tunisie (45^e). Il est aussi deuxième au Maghreb devant l'Algérie (104^e), la Libye (113^e) et la Mauritanie (133^e).

En Afrique, il figure dans le top 5, derrière l'Île Maurice (17^e), la Tanzanie (37^e), le Ghana (43^e) et la Tunisie. Pourtant, malgré des améliorations notables, le rapport indique qu'il existe encore des lacunes en matière de cybercapacité, notamment au niveau des CERT (service de veille) sectoriels et de la protection en ligne des enfants. Par ailleurs, selon un rapport de Kaspersky, entre avril et juin 2020, 13,4 millions de cyberattaques ont été détectées au Maroc. Trois tendances majeures ressortent de ce rapport : l'ingénierie sociale (techniques utilisées par les cybercriminels pour inciter des utilisateurs peu méfiants à leur envoyer leurs données confidentielles, infectant ainsi leurs ordinateurs avec des programmes malveillants), pour laquelle le Maroc est classé à la 32^e place mondiale, les menaces locales (48^e rang mondial) et le rôle des serveurs hébergés sur le territoire (61^e position mondiale).

« Le Maroc a gagné en attractivité pour les investissements étrangers en Afrique, comme l'a indiqué par le laboratoire de recherche de Quantum Global, et même sur la région MENA. >>>>

»»» (...) Tous ces facteurs font du Maroc un lieu propice pour les cyberattaques que ce soit par des ransomwares ou hack one, breach many », souligne notre experte.

Conscient de l'exposition aux risques de cyberattaques, le Maroc s'est engagé depuis quelques années dans le renforcement des capacités de sécurité des systèmes d'information (SI). La première loi à être promulguée en matière de piratage informatique date de 2003 : la loi 07-03 complétant le Code pénal en ce qui concerne les infractions relatives aux systèmes de traitement automatisé des données.

En 2007, le pays se dote d'un cadre juridique portant sur la cryptographie, la signature électronique et la certification électronique avec la loi 53-05. Le renforcement du cadre légal se poursuit en 2009 avec la loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et la création de la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNDP). Sur le plan réglementaire, le Maroc met en place en 2011 le Comité Stratégique de la Sécurité des Systèmes d'Information (CSSSI) et la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information (DGSSI) relevant de l'Administration de la Défense Nationale du Maroc et chargée de la gestion du centre de veille, de détection et de réponse aux attaques informatiques (maCERT), de la stratégie et de la réglementation, de l'assistance, de la formation, du contrôle et de l'expertise et des SI sécurisés.

En 2012, le Maroc lance une stratégie nationale en matière de cybersécurité en vue d'assurer la protection des SI des administrations, organismes publics et infrastructures d'importance vitale. Celle-ci est articulée autour de quatre axes : évaluer les risques pesant sur les SI au sein des administrations, organismes publics et infrastructures d'importance vitale ; protéger et défendre les SI des administrations, organismes publics et infrastructures d'importance vitale ; renforcer les fondements de la sécurité à travers un cadre juridique, la sensibilisation, la formation et la recherche & développement ; et promouvoir et développer la coopération nationale et internationale. En 2013, dans le cadre de cette stratégie, la DGSSI mettra en œuvre la Directive Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (DNSSI) dont l'objectif est d'élever et d'homogénéiser le niveau de protection et le niveau de maturité de la sécurité de l'ensemble des SI des administrations et organismes publics ainsi que des infrastructures d'importance vitale. En juillet 2020, la Chambre des Représentants a adopté le projet de loi n° 05-20 relatif à la cybersécurité, dans le but de renforcer l'arsenal juridique en matière de lutte contre les cyberattaques et les cybercrimes, compte tenu des menaces crois-

Malgré les avancées, le secteur privé, et tout particulièrement les PME, reste relativement en retard en matière de stratégie, de formation et de sensibilisation à la cybersécurité.

santes auxquelles l'État, les institutions publiques et les entreprises font face. C'est ainsi qu'est publié au Bulletin Officiel, le 9 août 2021, le décret n° 2.21.406 portant application de la loi 05-20 relative à la cybersécurité, élaboré par l'administration de la Défense Nationale.

Ce décret vise à définir les mesures de protection des SI des administrations de l'État, des établissements et entreprises publics et toute autre personne morale de droit public, ainsi que ceux des infrastructures d'importance vitale et des opérateurs privés. Il détermine également les critères de qualification des prestataires de services d'audit et des prestataires de services de cybersécurité.

« Le décret définit en outre les organes chargés de la cybersécurité ainsi que leur composition et leur modalité de fonctionnement. En premier l'Autorité nationale de cybersécurité à laquelle est confiée la mise en œuvre de la stratégie de l'État dans le domaine de la cybersécurité. Cette instance réfère à la DGSSI. Le deuxième organe de gouvernance n'est autre que le Comité stratégique de la cybersécurité dont la création est dictée par l'article 35 de la loi n° 05-20. Il se compose des différents départements gouvernementaux et des institutions concernés. », explique Yamina Karima Belahcene.

Un niveau de maturité est très disparate

Mais, malgré cet arsenal juridique dont dispose le Maroc, il reste encore des efforts à faire. Le secteur privé, et tout particulièrement les PME, reste relativement en retard en matière de stratégie, de formation et de sensibilisation à la cybersécurité. Cette situation s'explique par de multiples facteurs qui sont non seulement liés aux budgets attribués à la sécurité des SI ou à la protection des données personnelles et professionnelles, mais aussi à l'absence d'une réelle culture de la cybersécurité.

« Les cyberattaques pèsent quotidiennement sur toutes les entreprises marocaines, y compris les TPE, mais certaines entreprises ne se penchent sur leur sécurité qu'après avoir essuyé une cyberattaque. Avec l'adoption des lois et directives, les entreprises et administrations ont commencé à mettre en place des stratégies pour sécuriser les SI », indique Youssef Bencharhi, CEO et cofondateur de NearSecure, société marocaine de conseil et d'intégration en cybersécurité.

Emmanuel Cheriet, Directeur Maghreb et Afrique de l'Ouest de Orange Cyberdefense, explique, pour sa part, que « le Maroc accélère sa structuration en la matière depuis plusieurs années, mais, comme dans tous les pays, le niveau de maturité est très disparate selon le secteur d'activité ou la taille de l'entreprise.



De manière générale, les entreprises de petite taille disposant de peu de moyens sont moins matures que les grands groupes. Le secteur bancaire est très souvent le plus mature de par son ADN qui est basé sur la confiance et les SI. La prise de conscience est donc là, mais il faut encore travailler sur la priorisation de ces aspects qui sont encore vus par certains comme une contrainte et non un vecteur d'amélioration ou de business ».

Confrontées à de nombreux types de menaces, allant du simple espionnage au détournement ou encore à la destruction d'informations à valeur commerciale, les conséquences d'une cyberattaque peuvent pourtant s'avérer désastreuses pour l'image et la réputation d'une entreprise. Les conséquences peuvent être encore plus désastreuses pour ses finances ou même ses clients.

« Le Maroc, pays à l'économie ouverte et libérale qui enregistre un taux de connexion élevé, reste l'une des cibles favorites des cyberpirates. De ce fait, la protection des serveurs, des applications (web en particulier) et des réseaux (informatiques et industriels) devient un enjeu capital de la sécurisation qui passe également par une véritable chasse aux vulnérabilités. L'enjeu pour ces entreprises est aussi de favoriser la confiance en faisant preuve de transparence dans la collecte de données, la communication des protocoles et la protection des consommateurs. Il s'agit d'un enjeu de confiance, ni plus ni moins, comme le souligne Cédric Mauny. Sans confiance, pas de business ni de transformation numérique. Investir dans la sécurité doit avant tout servir à protéger l'utilisateur et la vie privée du client et à

Selon une étude de l'AUSIM, plus des 3/4 des organisations ont procédé à un audit de cybersécurité, mais la majorité ne l'a effectué qu'une seule fois, alors que pour être efficace, cette opération doit être menée régulièrement.

préserver l'activité de l'entreprise durablement », insiste Yamina Karima Belahcene.

En 2018, l'AUSIM a réalisé une étude sur le marché marocain de la cybersécurité qui indique que la très grande majorité des entreprises est consciente de l'importance de la cybersécurité, mais que les moyens consacrés sont insuffisants.

Ainsi, selon cette enquête qui a porté sur les grandes entreprises du secteur tertiaire : 84 % des entreprises ont mis au point un programme de cybersécurité ; 86 % offrent des programmes de formation ou de sensibilisation à leurs employés ; 86 % ont adopté une ou plusieurs normes de sécurité (ISO 27001, DNSSI...) ; 63 % des organisations ont deux employés ou moins affectés à la cybersécurité ; 62 % investissent moins d'un million de dirhams par an dans la cybersécurité ; et seulement 45 % prévoient augmenter ce montant à court terme.

L'étude révèle également que plus des trois quarts des organisations ont procédé à un audit de cybersécurité, mais la majorité ne l'a effectué qu'une seule fois, alors que pour être efficace, un audit doit être mené régulièrement.

« La pandémie de la Covid-19 a contraint les entreprises à accélérer les processus de numérisation et de dématérialisation qui se sont ainsi trouvées confrontées à une exposition croissante aux cyberattaques. Les conséquences de la pandémie conjuguées aux contraintes de la loi 05-20 relative à la cybersécurité, obligent ainsi les entreprises à acquérir les moyens nécessaires pour assurer la sécurité de leurs SI », poursuit Yamina Karima Belahcene. >>>>

»»» En effet, d'après Omar Benaïcha, au regard du risque très important que représente la cybersécurité dans les cartographies des grands organismes publics ou privés, c'est un sujet qui devient récurrent dans les ordres du jour des COMEX. Dans la plupart des grandes entreprises, des RSSI (Responsables Sécurité des systèmes d'Information) sont nommés depuis déjà quelques années, et certaines ont déjà mis en œuvre des certifications comme l'ISO 27001. La situation est cependant différente au niveau des PME qui accusent un retard, alors que le pays connaît une accélération de la digitalisation. « Au-delà de la cybersécurité, c'est la souveraineté numérique qui est maintenant en jeu, ce que plusieurs pays ont commencé à réaliser

avant de s'atteler à développer une stratégie d'anticipation et de cyberdéfense. Aujourd'hui, si les grands groupes ont les moyens de se mettre à niveau, il sera toutefois nécessaire de prévoir des programmes de soutien aux PME ou du moins de construire un écosystème de la cybersécurité. Dans cet écosystème, les PME pourront accéder à un minimum de services en matière de formation, de certification, de services et de solutions de cybersécurité. Il en va de leur compétitivité et de leur pérennité. C'est une urgence nationale exacerbée par la rareté croissante des compétences en matière de cybersécurité », conclut Omar Benaïcha. *

► Dounia Z. Mseffer

Les principaux types de cyberattaques

- **Attaques ciblées**

Ce type d'attaque vise des organismes spécifiques et utilise des méthodes permettant d'atteindre un but précis.

- **Attaques non ciblées**

Ce type d'attaque est lancé de manière massive et indifférenciée dans le but de toucher le maximum d'organismes ou de personnes.

- **Malware**

Appellation qui regroupe toutes sortes de virus malveillants tels que les ransomware, worm, cheval de Troie, spyware, adware...

- **Ransomware**

Logiciel malveillant utilisé pour crypter les données d'une entreprise ou d'un particulier et dont la restitution est conditionnée par le versement d'une rançon.

- **Attaque par déni de service (DoS – Denial of service)**

Toute action visant à perturber ou paralyser le fonctionnement d'un serveur ou d'un réseau, par exemple par un afflux de trafic internet.

- **Hameçonnage (phishing)**

Ensemble de techniques visant à récupérer des données confidentielles (login, mot de passe, numéro de carte de crédit, informations personnelles, médicales...). Il prend souvent la forme d'un e-mail émanant en apparence

d'un organisme officiel ou d'une entreprise reconnue et incitant la victime à cliquer sur un lien ou un document téléchargeable.

- **L'Homme du milieu (Man-in-the-middle)**

Sorte d'hameçonnage ciblé, ce type d'attaque consiste à intercepter les communications entre deux personnes (client/fournisseur, patron/salarié, client/banquier...) et à se faire passer pour l'une d'elles dans le but d'obtenir des informations ou de détourner des fonds.

- **Injection (SQL ou XSS)**

Attaque ciblant les applications web. Elle consiste à envoyer une requête - ou code malveillant - qui modifiera l'exécution de l'application et donnera au hacker l'accès à un ensemble d'informations.

- **Ingénierie sociale**

Ce type d'attaque exploite les relations sociales. Le hacker cherche ainsi à manipuler sa victime notamment via les réseaux sociaux afin d'obtenir des informations.

- **Tunneling DNS**

Attaque utilisant le protocole DNS (système de nom de domaine) pour prendre le contrôle d'un site internet et/ou détourner ses données.

- **Délit d'initié**

Attaque provoquée (volontairement ou non) par un collaborateur ou un membre d'une organisation ayant accès des informations sensibles.



DÉVELOPPEZ VOTRE BUSINESS DANS UN ESPACE DE HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE À PARTIR DE 5 DHS/M²/MOIS

- Offre locative adaptée à votre besoin (terrains et bâtiments industriels)
- Parc sécurisé disposant de services de proximité (restauration et commerce)
- Disponibilité immédiate
- Projet certifié **HQE**[®]

HQE[®]
AMENAGEMENT


ECOPARC
Parc Industriel de Berrechid

Tél.: +212 (0) 5 21 88 31 88 - E-mail : ecoparc@cfcm.org



« La cybersécurité n'est plus une option. C'est une nécessité ! »

Entretien avec Youssef Bentaleb, Président du Centre Marocain de Recherches Polytechniques et d'Innovation et Directeur de la Campagne nationale de lutte contre la cybercriminalité



Conjoncture : Qu'entend-on par cybersécurité ? Qui est concerné ?

Youssef Bentaleb : La cybersécurité est un concept large et relativement nouveau regroupant plusieurs champs disciplinaires, aussi bien techniques, managériaux que juridiques, pour répondre à la problématique de sécurité des infrastructures informatiques, des systèmes d'information et des données. La cybersécurité a vu le jour depuis l'interconnectivité des systèmes d'information et de communication, notamment avec le développement d'internet et du web 2.0 qui a permis aux internautes non plus de consulter les données, mais aussi de les produire. Cela a eu pour conséquence l'émergence de la cybercriminalité, visant à nuire aux infrastructures et aux systèmes d'information, ou encore du piratage de données.

La cybersécurité concerne toute personne et toute organisation disposant d'une technologie de communication ou d'un système d'information interconnecté ou connecté à Internet. Cela peut concerner un internaute lambda, qui se fait pirater son compte sur les réseaux sociaux par exemple, ou encore une entreprise ou un établissement d'importance vitale de l'État, qui peut subir une attaque Dos de type déni de service ou bien de type ransomware. Personne n'est à l'abri de la cybercriminalité.

La cybersécurité constitue par conséquent une démarche méthodologique qui donne une vue panoramique sur le rôle de tous les intervenants pour la sécurité, mais aussi qui guide les décideurs et les responsables dans le déploiement des technologies, des équipements matériels et logiciels de sécurité, tels que les antivirus et firewall. Finalement, la cybersécurité intervient pour montrer aux utilisateurs les bonnes pratiques à suivre.

Quelles formes prennent ces attaques ? Quel genre d'informations recherchent les cybercriminels ?

La nature des cyberattaques dépend des objectifs des auteurs qui sont généralement d'ordre financier, idéologique ou encore politique. Cela concerne le vol d'identité ou de données, le piratage de comptes bancaires, le chiffrement et prise en otage des données,

l'espionnage, le déni de service, ou même le cyberharcèlement. Sachant que les informations, ou encore la data, constituent l'or du siècle, alors les cybercriminels sont toujours à la recherche d'informations sensibles et de valeur.

Lorsqu'il s'agit, par exemple, d'attaques ciblant un secteur industriel, cela concerne généralement la recherche des informations liées aux secrets de la propriété intellectuelle. Au niveau du secteur bancaire, l'attaque peut consister à voler des identifiants ou à s'infiltrer discrètement dans les systèmes d'information (à travers des logiciels malveillants de type cheval de Troie ou par le biais d'e-mails) afin de collecter toute information utile pour un détournement de fonds ou autre.

Ce qui est très important ici, c'est de rappeler que malgré l'avancée constatée au niveau des technologies anti-cyberattaques, c'est souvent le vecteur humain qui est le plus exploité par les cybercriminels pour atteindre leurs objectifs. L'ingénierie sociale permet notamment, à travers une analyse comportementale des collaborateurs d'une entreprise ou d'une organisation, de s'infiltrer dans les systèmes d'information qui peuvent être techniquement hyper sécurisés.

Dispose-t-on au Maroc d'une offre satisfaisante en termes de cybersécurité ? Qu'en est-il de la formation de cadres et d'ingénieurs spécialisés en cybersécurité ?

À l'échelle mondiale, le Maroc est mieux classé par rapport à plusieurs pays (50^e sur 193), en termes de gouvernance et de coordination en matière de cybersécurité. Il figure dans le top 5 en Afrique, d'après le rapport 2021, de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), en Indice Global de Cybersécurité (CGI). Le Maroc est donc conscient de la vitalité du sujet et un effort a été fourni dans ce sens pour mettre en place une politique préventive.

Quant aux ressources humaines qualifiées, à savoir les techniciens, les ingénieurs et les experts, une forte demande de compétences dans les métiers de la cybersécurité a été constatée dernièrement à l'échelle mondiale. Cette demande concerne plutôt les spécialités techniques, de gouvernance et aussi juridiques liées au « cyberspace ». Le Maroc, à mon sens, ne dispose pas actuellement de stratégie en

matière de formation en cybersécurité. Néanmoins, il existe des initiatives au niveau des universités pour former des ingénieurs ou des cadres en relation avec le sujet. Ces initiatives se confrontent toutefois à un vrai problème de fuite de cerveaux pour de multiples raisons y compris de motivation.

Avec la pandémie, et la montée en puissance du télétravail, la cybersécurité prend-elle plus d'importance ?

La pandémie de Covid-19 a été un exercice difficile pour les États qui ont pu ainsi tester leur maturité en termes de stratégie de cybersécurité. Le recours au télétravail était une parfaite occasion pour les cybercriminels de planifier leurs attaques. Malgré les cyberattaques qui ont accompagné la pandémie, il ne faut pas croire que c'est fini. Il faut s'attendre à des cyberattaques de plus grande ampleur, étant donné que les cybercriminels prennent généralement le temps nécessaire pour collecter le maximum de données, avant de passer à l'acte. Pourtant, une leçon à apprendre de la pandémie est que le télétravail a permis à plusieurs services vitaux de continuer à fonctionner. La question évidente à se poser, c'est quelle sera la situation d'un État, si jamais une cyberattaque paralyse les systèmes d'information d'un secteur vital ?

Je pense qu'il est temps pour le Maroc de travailler sur la question de la cybersécurité dans sa globalité, et non pas seulement pour répondre aux besoins ponctuels engendrés par une crise sanitaire. Le monde se dirige de plus en plus vers le digital. Il faut ainsi mettre l'utilisateur au centre de toute stratégie et surtout instaurer au sein de la société la culture de vigilance numérique.

Quels sont les moyens techniques et outils à mettre en œuvre pour une sécurité optimale ?

La clé de la cybersécurité repose essentiellement sur les bonnes pratiques qui commencent par la gestion des mots de passe et finit par la formation continue du personnel et des responsables sur les systèmes d'information. Il faut également se doter d'un dispositif contre les attaques intérieures et extérieures telles que les routeurs filtrants (ACL), les pare-feu, les sondes anti-intrusion... Des antivirus continuellement mis à jour doivent être installés sur les serveurs et les postes du travail pour faire face aux logiciels d'espionnage ou aux malwares. Pour répondre à la menace liée à la messagerie électronique et aux connexions sans fil, il faut aussi des liaisons privées via un VPN (réseau privé virtuel). Cela nécessite l'utilisation de protocoles IPsec, SSL/TLS ou encore HTTPS et bien d'autres équipements nécessaires pour minimiser le risque potentiel d'une cyberattaque. Tout cela requiert des compétences techniques et managériales que l'entreprise ou les services publics sont censés former et motiver.

Le plus important est la redondance de la donnée : la gouvernance de la cybersécurité exige de se doter de serveurs, de datacenters ou de cloud pour stocker régulièrement les copies des données.



« Je pense qu'il est temps pour le Maroc de travailler sur la question de la cybersécurité dans sa globalité, et non pas seulement pour répondre aux besoins ponctuels engendrés par une crise sanitaire »

Parlez-nous du Centre Marocain de Recherches Polytechniques et d'Innovation

Le Centre Marocain de Recherches Polytechniques, est une organisation non gouvernementale, à but non lucratif. C'est un centre d'excellence en la matière, regroupant un ensemble de chercheurs et universitaires et experts marocains et de l'étranger, à travers son pôle de compétence « Cybersécurité et protection des données ». Le CMRPI est basé au campus universitaire de Kénitra, mais il dispose de quatre délégations régionales à Tanger, Casablanca, Oujda et Agadir, en plus de deux antennes au Canada et en France, toutes constituées de compétences 100 % marocaines.

Le CMRPI contribue aux réflexions stratégiques sur la cybersécurité au Maroc, accompagne les entreprises et les organisations dans la mise en place ou l'amélioration de leurs politiques de cybersécurité. Il travaille aussi sur le terrain en coordination avec les institutions de l'État et les organisations internationales, au profit des internautes, y compris les enfants, les jeunes et les familles, pour les sensibiliser aux bonnes pratiques de protection en ligne.

Ainsi, le CMRPI a lancé en février 2021, « Espace Maroc Cyberconfiance (EMC) » (cyberconfiance.ma), une plateforme de sensibilisation, d'accompagnement, d'éducation et de signalement, destinée aux internautes marocains ainsi qu'aux PME. Son objectif était de répondre à un besoin urgent d'accompagnement des internautes, intensifié par la pandémie de Covid-19. Le portail de signalement permet de mettre en lumière les différentes facettes de la cybercriminalité. Une première campagne nationale de prévention contre la cyberviolence et le cyberharcèlement a été lancée en novembre 2021, sous l'égide du Ministère de la Transition Digitale et la Réforme de l'Administration. En parallèle, le CMRPI lancera prochainement une e-helpline, premier service gratuit au Maroc permettant aux entreprises de tester et d'améliorer la maturité de leurs systèmes d'information. Une telle plateforme automatisée à la base d'algorithmes et d'intelligence artificielle va contribuer à sensibiliser les entreprises, mais aussi à réduire les coûts de mise en place de leurs stratégies cybersécuritaires. *

► **Propos recueillis par Hicham Houdaïfa**

Le Maroc, cible de cyberattaques

Les entreprises marocaines sont régulièrement la cible de cyberattaques. Tour d'horizon d'un sujet qui reste tabou pour bon nombre de structures nationales.



Début octobre 2021. La Banque centrale populaire (BCP), par le biais de la publication d'un communiqué, dénonce une tentative de fraude sur le net. « Une plateforme frauduleuse diffuse actuellement un pseudo-jeu-concours au nom de la Banque Populaire. Nous vous rappelons que nos jeux-concours sont exclusivement diffusés sur nos propres plateformes et vous invitons à redoubler de vigilance face aux arnaques sur internet », peut-on y lire.

Subtilisation d'e-mails...

Il s'agit là d'un exemple de fraude où les cyber-délinquants se font passer pour un organisme ou une entreprise connue. Mais il existe évidemment de nombreux autres types de malversations qui, pour certaines, peuvent avoir des conséquences dramatiques.

En décembre 2020, la presse nationale a fait état d'une vaste escroquerie ayant touché un

certain nombre d'entreprises marocaines. Ces dernières ont été victimes de « hackers qui ont piraté les messageries électroniques de leurs fournisseurs pour effectuer des détournements de fonds. » La presse quotidienne avait alors révélé que « ces pirates informatiques ont profité de la période de confinement pour subtiliser les courriers électroniques de grandes sociétés internationales. Ils s'en sont servis pour adresser des messages aux entreprises marocaines les informant de l'ouverture de nouveaux comptes bancaires où ils devaient transférer le montant de leurs créances. Ni les fournisseurs étrangers ni les clients nationaux ne se sont aperçus de cette escroquerie qui leur a coûté des sommes considérables. » Une des victimes était une société textile marocaine dont les clients étaient basés en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord.

Il reste que la plus médiatisée des affaires de cyberattaques est celle qui a eu lieu en mai 2017 avec le virus malveillant Wannacry qui a touché pas moins de 150 pays et 300 000 utilisateurs à travers le monde. Conséquence pour le Maroc, qui n'était pourtant qu'une victime collatérale, l'arrêt de la production de l'usine Renault de Tanger pendant 24 heures. « La complexité des cyberattaques réside du fait qu'il s'agit d'attaques transfrontières. À partir de n'importe quel coin du monde, et même avec un équipement informatique pas nécessairement sophistiqué, les cybercriminels peuvent causer des dégâts consistants. Le Maroc n'échappe pas à la règle, il est une cible potentielle. On peut rappeler à ce propos l'affaire du célèbre virus Zotob, créé en 2005 par un jeune Marocain qui, doté d'un modeste ordinateur et depuis un quartier populaire, a pu neutraliser le système d'information de l'aéroport international de San Francisco », explique Youssef Bentaleb, Président du Centre Marocain de Recherches Polytechniques et d'Innovation (CMRPI).

Le Maroc, une cible de cyberattaques ? Si les entreprises n'en parlent pas ou peu, les chiffres rapportés par les spécialistes de la cybersécurité le confirment. Le rapport annuel

de Kaspersky sur l'état des cyberattaques dans le monde en 2020 classe le Maroc à la 4^e place en ce qui concerne les menaces sur les appareils mobiles. D'après ce rapport, « 22,67 % des utilisateurs marocains ont été touchés par ces cyberattaques sur leurs téléphones. »

Un coût équivalent à 1 % du PIB mondial

Mais, peut-on avoir une idée sur l'impact réel de la cybercriminalité sur l'économie marocaine? « Il est difficile d'évaluer l'impact de la cybercriminalité sur l'économie marocaine, vu le manque de statistiques et d'études quantitatives sur le phénomène. Cependant, une corrélation peut être faite à travers les chiffres liés au coût de la cybercriminalité à l'échelle internationale, estimé à 1 % du PIB mondial. En raison de l'ouverture de son économie sur le monde, les entreprises multinationales qui subissent des cyberattaques impactent directement leurs filiales installées au Maroc. C'était le cas notamment des constructeurs automobiles qui ont été la cible en 2020 d'une cyberattaque mondiale de type ransomware occasionnant des dégâts importants. De telles filiales peuvent être aussi des vecteurs d'attaque. À cela s'ajoute, comme

partout, le cas des entreprises victimes qui préfèrent ne pas déclarer les incidents cybernétiques », conclut Youssef Bentaleb. *

► Hicham Houdaïfa

Smartphone : comment protéger ses données ?

De nombreuses cyberattaques concernent la téléphonie mobile, car, très souvent, les usagers ne se sentent pas ou peu ciblés sur leur mobile à la différence de leur ordinateur. « Ce qui est en soi une erreur, car les smartphones contiennent aujourd'hui beaucoup de données sensibles (e-mails, contacts, fichiers, photos...), qui sont peu protégées et qui sont donc de plus en plus ciblées par les attaquants », souligne Emmanuel Cheriet, Directeur Maghreb et Afrique de l'Ouest d'Orange Cyberdefense. Aussi, à l'instar des postes de travail, il devient nécessaire de mettre en place des mécanismes de protection sur les flottes de smartphones, notamment la sensibilisation des utilisateurs, la mise en place d'une politique de protection et d'utilisation des mobiles ou encore l'installation de solutions permettant de détecter et de bloquer les attaques.

La CGEM publie un guide sur la cybersécurité

Destiné aux chefs d'entreprises, le guide publié par la CGEM a pour objectif de sensibiliser les entreprises marocaines, notamment les PME, aux nouvelles menaces et aux nouveaux enjeux liés à la cybersécurité dans un contexte où la pandémie de Covid-19 a favorisé la multiplication des attaques. Le guide revient, entre autres, sur le cadre juridique et législatif de la cybersécurité au Maroc, l'évaluation des menaces et des vulnérabilités de l'entreprise ainsi que les mesures indispensables à prendre en matière de protection des données de l'entreprise. Il évoque aussi la nécessité de sécuriser les échanges contractuels dans le cadre du télétravail. La CGEM liste et détaille en outre les différentes menaces informatiques telles que le vol des données personnelles et financières, des fonds, des éléments de propriété intellectuelle et des secrets commerciaux. Enfin, la CGEM rappelle que la cybersécurité est d'abord une affaire de management et que l'implication des dirigeants en est la clé.

Quelques recommandations de la CGEM

- Utiliser périodiquement un outil automatisé pour évaluer les vulnérabilités de tous les systèmes du réseau et remettre des listes de priorité à chaque administrateur de système.
- S'abonner à un service de renseignement sur les vulnérabilités et veiller à ce que les outils d'évaluation de la vulnérabilité et les logiciels/applications informatiques soient périodiquement mis à jour
- Réaliser un test d'intrusion au moins une fois par an.
- Utiliser le cloud comme solution pour éviter la perte de données sensibles.
- Impliquer le top management et sensibiliser les collaborateurs.
- Maîtriser la diffusion des données relatives à la société et sécuriser le matériel informatique et les données.
- Protéger le système d'information et la connexion Internet, choisir les mots de passe avec soin, et sécuriser l'accès aux services bancaires.

► Dounia Z. Mseffer

Plongée dans le marché de la cybersécurité au Maroc

Avec l'accélération de la transformation digitale, les entreprises se retrouvent face à divers types de cyberattaques et de menaces et doivent ainsi faire appel à des spécialistes. Tour d'horizon du marché florissant de la cybersécurité au Maroc.



« Qui veut la paix prépare la guerre ! » résume Bencharhi Youssef, CEO-cofondateur de NearSecure. « Les entreprises se trouvent désormais devant l'obligation de mettre en place des mécanismes de protection et de défense des systèmes d'information et de sensibiliser les collaborateurs sur les enjeux et les risques liés aux menaces informatiques », poursuit-il. En effet, aujourd'hui, aucune entreprise, petite ou grande, n'échappe au risque de cyberattaque. Face à la demande croissante des entreprises en

services de cybersécurité, de nombreuses sociétés ont investi ce vaste domaine qui va du conseil et de la formation aux services de SOC (Security Operation Center) en passant par la détection et le traitement des incidents de cybersécurité. Plusieurs multinationales et entreprises locales se partagent ainsi le marché, mais l'offre de cybersécurité au Maroc reste toutefois marquée par une forte présence internationale.

Parmi ces acteurs, on retrouve des entreprises américaines telles que Symantec, Fortinet et Palo Alto Networks ainsi que des acteurs européens comme Bitdefender et Kaspersky.

Les compagnies françaises occupent également le marché, notamment Orange Cyberdefense, Thales, Devoteam et Atos.

« Les cabinets internationaux de services professionnels sont aussi présents comme Deloitte Maroc et KPMG International qui offrent leurs propres services de cybersécurité. On compte aussi des intervenants de taille moyenne comme 6cure, Systancia, et la firme chypriote Secmentis, des entreprises étrangères d'édition de logiciels. Une quinzaine de multinationales partenaires d'entreprises locales se partagent également le marché, en plus des opérateurs de télécommunications qui proposent des solutions intégrées, et enfin les firmes marocaines de cybersécurité créées au cours des dernières années », précise Yamina Karima Belahcene, Directrice Systèmes d'Information de Richbond et membre du Bureau de l'Association des Utilisateurs des Systèmes d'Information au Maroc (AUSIM).

Dans la catégorie des opérateurs télécoms, Orange Cyberdefense est une entité du Groupe Orange spécialisée dans la cybersécurité qui emploie 2500 personnes dans le monde et réalise près de 800 millions d'euros de chiffre d'affaires. La société intervient aujourd'hui essentiellement sur le marché B to B. « Nous avons démarré notre activité avec un focus plus important sur les grandes entreprises et les grandes administrations, mais nous avons maintenant conçu de nouveaux services (tel que le MicroSOC) adaptés aux clients de toute taille pour adresser le marché des PME et démocratiser la cybersécurité. Nous travaillons aussi avec les entités opérateur Orange pour apporter un niveau de sécurité aux particuliers », précise Emmanuel Cheriet, Directeur Maghreb et Afrique de l'Ouest d'Orange Cyberdefense. Selon lui, les solutions technologiques ne sont pas suffisantes pour lutter contre les cyberattaques. C'est pourquoi il est essentiel d'intervenir en amont sur le facteur humain : « il est toujours plus difficile de réparer que d'anticiper et de protéger. Une entreprise doit donc se préparer à gérer une cyberattaque comme elle gère un incendie. C'est un risque à considérer au plus haut niveau de management et pour lequel toute la chaîne opérationnelle et décisionnelle doit être préparée et impliquée ».

Autre acteur international à offrir ses services au Maroc, la société Certi-Trust opérant en France, au Luxembourg, Canada et en Afrique. Spécialisée dans la confiance numérique, à travers les métiers d'évaluation, de certification et d'inspection, elle aide ses clients à maîtriser leurs risques de cybersécurité, mais aussi ceux liés à la qualité des produits, les risques professionnels et les risques environnementaux. La filiale africaine, à laquelle sont affiliées deux sociétés



Le marché marocain de la cybersécurité est marqué par la présence de multinationales du secteur, mais aussi d'opérateurs locaux.

au Sénégal et au Kenya, a été créée à Casablanca début 2019. Elle emploie 30 personnes dans différents domaines d'expertise et propose ses services aux entreprises publiques et privées, ainsi qu'aux clients particuliers dans le domaine de la certification des compétences. Selon Omar Benaïcha, Directeur Général Afrique & Moyen-Orient de Certi-Trust, la norme phare pour les entreprises est l'ISO 27001 : « C'est un produit sur lequel nous sommes leader dans nos différents pays d'implantation. Il y a aussi la norme ISO 22301 sur la continuité d'activité, ou encore la norme 27701 sur la protection de la vie privée. Nous opérons également comme centre d'évaluation des prestataires de services de cybersécurité (audit SSI, tests d'intrusion, SOC...) et de confiance numérique (signature électronique, vérification d'identité...) à la demande d'autorités publiques comme c'est le cas au Maroc et en France. Les certifications ISO 27001, ISO 27005, EBIOS, DPO, RSSI sont les plus demandées par les entreprises, pour leur personnel, ou par les particuliers directement », précise Omar Benaïcha.

Les acteurs marocains de la cybersécurité

Du côté des entreprises marocaines, plusieurs cabinets de conseil et d'intégrateurs ont également investi sensiblement dans la cybersécurité et ont acquis une expertise spécifique. NearSecure en fait partie. La société, fondée en 2017, opère auprès des administrations publiques, des entreprises du secteur privé, tous secteurs d'activité confondus. >>>>

» Elle propose divers services allant de l'audit et du conseil, à l'examen de conformité aux différentes législations nationales et internationales, en passant par l'évaluation de la sécurité technique des organisations à travers des simulations poussés via des tests d'intrusion qui simulent le vrai comportement d'un hacker, des audits de configurations, des revues de codes...

Nearsecure réalise également des missions d'intégration de plusieurs solutions de sécurité et opère dans la supervision des événements de sécurité à travers son SOC. « Nous émettons toujours des recommandations pour améliorer le niveau de sécurité globale du SI afin d'éviter que de telles situations ne se reproduisent à l'avenir. Et, afin de rester innovant tout en répondant aux besoins de nos clients, nous investissons dans l'innovation et la R&D qui sont l'un des piliers de Nearsecure. Cette activité vise en grande partie à produire des solutions en cybersécurité souveraine », précise Youssef Bencharhi, CEO-fondateur de NearSecure.

Nearsecure est notamment homologuée PASSI (Prestataire d'Audit de la Sécurité des Systèmes d'Information), une qualification délivrée par la DGSSI relevant du Ministère de la Défense attestant que la société dispose des qualifications requises pour conduire les audits de sécurité des systèmes sensibles et contribuer à la protection du patrimoine informationnel national et des OIV (organisme d'importance vitale).

Autre entreprise marocaine spécialisée en cybersécurité, créée en 2009, DATAPROTECT compte plus de 150 consultants full security

De nouvelles offres de cybersécurité, plus accessibles pour les PME, voient le jour.

qui opèrent depuis ses bureaux de Casablanca et Paris. Elle accompagne ses clients, dans le renforcement de la sécurité de leurs SI. Elle les assiste également dans la mise en conformité avec les différentes normes et exigences réglementaires ainsi que dans la protection de leurs données sensibles et de leur image de marque. Principalement concentrée sur le volet B to B, DATAPROTECT compte aujourd'hui plus de 500 clients actifs, dont notamment des banques, répartis en Afrique, Europe, Asie Pacifique et Moyen-Orient.

L'entreprise a par ailleurs créé un laboratoire « Ethical Hacking » dont le rôle est de simuler des attaques en conditions réelles permettant d'évaluer la robustesse des contrôles mis en place au niveau des systèmes d'information des clients. Selon son Directeur général, Ali El Azzouzi, DATAPROTECT serait la première entreprise en Afrique à avoir été accréditée, en 2011, PCI QSA, une norme internationale garantissant la sécurité des cartes de paiement (Visa, Mastercard, American Express, Discover Card, JCB...). « Aujourd'hui, la meilleure façon de répondre aux enjeux de la cybersécurité est d'opter pour la "sécurité en profondeur", en multipliant les couches de sécurité et nos solutions s'inscrivent dans cette perspective. Cela aura pour but de décourager les hackers malveillants qui devront consacrer beaucoup plus de temps et d'énergie à leurs attaques pour atteindre leurs objectifs », conclut Ali El Azzouzi. » *

► Dounia Z. Mseffer

CHAMBRE FRANÇAISE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU MAROC

My CFCIM

Votre communauté d'affaires à portée de main

Disponible sur votre mobile store

App Store | Google Play

Ciblez vos contacts | Participez aux live | Exposez vos produits et services

« Chers partenaires, mobilisons-nous pour accompagner durablement la résilience de nos entreprises. Motivés par un engagement sociétal et environnemental fort, contribuons ensemble aux actions vigoureuses à mener pour saisir les opportunités de relance. »

Jean-Pascal DARRIET - Président de la CFCIM

Regards d'experts

Des solutions concrètes pour toutes les problématiques qui vous concernent.

Chaque mois dans Conjoncture, retrouvez les précieux conseils de nos experts qui abordent de manière pratique des sujets techniques dans le domaine du juridique, du management, de la communication, des IT, etc.

Vous aussi, rejoignez la communauté des experts de Conjoncture !

Vous êtes adhérent et vous disposez d'une expertise ou d'un savoir-faire reconnu ?

La rubrique « Regards d'experts » vous offre la possibilité de publier vos contributions.

Les contributions à la rubrique « Regards d'experts » sont soumises à l'approbation du Comité de Rédaction de Conjoncture et peuvent faire l'objet d'une adaptation rédactionnelle. Sont exclus les contenus publicitaires et/ou à caractère promotionnel.



Contact : conjoncture@cfcim.org

- **Juridique** : Les apports et enjeux de la réforme de la Société Anonyme : Loi 19-20

Les apports et enjeux de la réforme de la Société Anonyme : Loi 19-20

La Société Anonyme demeure une forme sociale adoptée par une part minime des opérateurs économiques marocains en raison de ses nombreuses règles impératives qui sont jugées trop contraignantes et inadaptées aux attentes de nos structures, essentiellement petites et moyennes et à caractère familial.



Nawal Ghaoui,
Avocat près la Cour de
Cassation

La SA reste néanmoins un véhicule incontournable pour les grandes entreprises dont les besoins en capitaux sont importants, car elle donne des gages particulièrement solides de sécurité et de crédibilité aux yeux des investisseurs et des partenaires, notamment étrangers.

Soucieux de maintenir un cadre juridique conforme aux standards internationaux et veillant à accroître l'attractivité économique du Maroc, le Législateur marocain s'attache à harmoniser par différentes touches successives le cadre juridique de cette société.

La loi 19-20 du 14 juillet 2021 constitue à cet égard une réforme profonde et ambitieuse de nombreuses dispositions de la loi 17-95 avec de nouveaux apports majeurs dont nous présentons succinctement les principales mesures ci-après :

1 - La représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les conseils des sociétés faisant appel public à l'épargne

La proportion des membres du Conseil d'Administration ou de surveillance de chaque sexe ne pourra être inférieure à 40 %.

De plus, un représentant au moins de chaque sexe devra siéger dans les comités techniques : comités des investissements, des traitements et rémunérations et d'audit.

Les échéances :

- Au 1er janvier 2024 pour atteindre une proportion de 30 % et la présence d'au moins un représentant dans les comités.
- Au 1er janvier 2027 pour atteindre la proportion de 40 %.

Les sanctions :

- La nullité de la nomination de l'administrateur intervenue en violation du texte tout en préservant néanmoins la validité des délibérations des conseils auxquels il a participé

- Aucune rémunération à titre de jetons de présence ne peut être versée aux membres des conseils qui ne sont pas composés selon ces règles

Nous observons qu'aucune sanction ne concerne les comités d'audit.

Nous devons saluer l'audace du Législateur marocain qui a opté pour un dispositif de quota qui a fait ses preuves dans d'autres pays et notamment en France où la loi dite Copé Zimmerman a propulsé l'Hexagone en tête des nations européennes en termes de représentation féminine dans les Conseils.

Une telle avancée présage un mouvement de mesures concrètes d'accompagnement visant à réaliser une égalité économique et professionnelle réelle entre les hommes et les femmes.

2- La généralisation de la tenue des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales par visioconférence

Sous l'impulsion de la crise du Covid-19 et des conséquences liées aux restrictions sanitaires qui ont paralysé le bon déroulement de la réunion des organes des entreprises, la loi 19-20 a généralisé à l'ensemble des Sociétés Anonymes le dispositif introduit par la loi 20-05 du 23 mai 2008 permettant, pour le calcul des quorums et de la majorité, que certains administrateurs assistent aux réunions du conseil par visioconférence ou moyens équivalents permettant leur identification.

À charge pour les sociétés réfractaires à ce dispositif de modifier leurs statuts afin de l'exclure.

La même option est prévue pour les actionnaires siégeant au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires.

Ce procédé vise à conforter la place du Maroc comme hub financier et à renforcer l'attractivité du pays pour les investisseurs étrangers en facilitant leur participation à la vie sociale

de l'entreprise sans avoir à se déplacer physiquement.

3 - La généralisation du vote par correspondance dans les Assemblées Générales

Le corollaire de la participation des actionnaires par mode de visioconférence est la généralisation du vote par correspondance au moyen d'un formulaire nonobstant toute clause contraire des statuts.

Si ce moyen ne suffit pas à résoudre la problématique de l'abstention des actionnaires, le vote électronique devra être envisagé comme une solution complémentaire utile afin de préserver les équilibres démocratiques nécessaires à la bonne gouvernance des SA.

4 - Le principe de rotation des Commissaires aux Comptes au sein des sociétés faisant appel public à l'épargne

La réforme limite à 12 années la période de certification par le même Commissaire aux Comptes (CAC). Une période de « viduité » de quatre ans lui interdit par ailleurs de certifier les comptes de la même société après la fin de ce mandat.

La question de la rotation des CAC est posée avec acuité dans différents pays depuis la crise financière de 2008 et vient répondre à des préoccupations liées à une plus grande indépendance de ces tiers de confiance, mais aussi à la nécessité de permettre à des méthodes de contrôle diverses de s'appliquer à la même entreprise.

5 - L'instauration d'une fréquence obligatoire des réunions du Conseil d'Administration et de Surveillance.

La loi 19-20 impose désormais au Conseil d'Administration comme au Conseil de Surveillance de se réunir au moins deux fois par an et aussi souvent que la bonne marche des affaires le nécessite.

De nombreuses études et analyses ont en effet établi un lien direct entre la performance économique de l'entreprise et le mode de fonctionnement de ses Conseils dont le nombre de réunions constitue l'un des critères objectifs de bonne gouvernance. Le Conseil d'Administration, dans la conception nouvelle de la SA, est appelé en effet à revêtir, au-delà de son rôle traditionnel disciplinaire de contrôle et de sanction des dirigeants, une fonction dite « cognitive » de production d'idées nouvelles et d'innovations visant à collaborer activement à la mise en place de la vision stratégique de la société. La nécessaire limitation du cumul des mandats d'administration n'a pas été abordée, pour l'heure, par la réforme.

6 - La refonte et mise à jour du régime des obligations

Le régime des émissions obligataires a été réformé en profondeur par la nouvelle loi pour répondre à deux impératifs :

- permettre aux sociétés en période de sortie de crise sanitaire et de forte contraction des crédits bancaires de trouver une alternative salubre de financement par le recours à l'emprunt obligataire ;
- rassurer les créanciers obligataires par une mise à jour de nos dispositions devenues désuètes et insuffisantes pour encadrer les opérations financières de plus en plus sophistiquées induites par l'internationalisation de la structure du capital de nos sociétés.

Les modifications :

- Il est désormais permis à une société qui ne justifie pas de deux années d'existence d'émettre des obligations à une triple condition : (1) que le capital social soit entièrement libéré ; (2) que l'émission soit précédée d'une vérification de l'actif et du passif par un CAC ; (3) que le placement de l'émission soit réalisé exclusivement auprès des investisseurs qualifiés tels qu'ils sont définis dans la législation et la réglementation en vigueur.

Cette disposition vient mettre en cohérence le cadre légal avec les opérations courantes en matière de financement de projet et permettra de soutenir les jeunes entreprises à forte croissance rapide.

- Le spectre des garanties est élargi pour permettre aux maisons mères de garantir leurs filiales le cas échéant, ce qui représente une alternative heureuse pour les sociétés fortement endettées ayant déjà engagé leur panier de sûretés auprès de leurs banques.

- Les emprunts obligataires peuvent être libérés par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, à condition que le Commissaire aux Comptes certifie l'arrêté de compte établi par le Conseil d'Administration ou par le Directoire. Lorsque la trésorerie d'une société est affaiblie notamment par les effets de la pandémie et ne permet pas d'honorer ses dettes, mais que l'activité de ladite société est encore solide, celle-ci peut valablement procéder à leur remboursement en proposant à son créancier des obligations en lieu et place des moyens de paiement ou des titres exécutoires qu'il détient.

- Le cadre juridique du représentant de la masse des obligataires est considérablement révisé par de nouvelles dispositions qui renforcent la protection des droits des créanciers obligataires. Les incompatibilités sont élargies et précisées : il ne peut être désigné notamment parmi les Commissaires aux Comptes, les administrateurs, les membres du conseil de surveillance ou du directoire, les salariés de la société débitrice, des sociétés garantes de l'emprunt, de la société mère ou l'une de ses filiales...

Le texte impose par ailleurs que le représentant de la masse justifie d'une expérience suffisante en matière financière et juridique. Les conditions de sa rémunération sont précisées.

Il peut désormais, s'il l'estime nécessaire, consigner dans un rapport de gestion établi annuellement les actions et diligences qu'il a réalisées, outre les faits significatifs intervenus dans la situation financière de l'émettrice.

7 - La Société par Actions Simplifiée

La loi 19-20 abroge les anciennes dispositions de la Société Anonyme Simplifiée (articles 425 et suivants de la loi 17-95) et adopte un texte qui définit le nouveau cadre de la SAS, désormais renommée Société par Actions Simplifiée en l'intégrant au corpus de la loi 5-96 tout en conservant sa soumission à de nombreuses dispositions de la Société Anonyme.

Conçue à l'origine comme un outil de coopération et de gestion des groupes réservé aux personnes morales, grandes sociétés, la SAS marocaine est demeurée une forme sociale confidentielle adoptée essentiellement par des entreprises étrangères familières de ce statut.

Inspirée par le succès considérable de la SAS française post réforme de 1999, la nouvelle loi adopte cette seconde version hexagonale dans la continuité de la première formule et

assouplit le cadre juridique initial pour autoriser désormais la création d'une Société par Actions Simplifiée entre personnes physiques également ou par un actionnaire unique (SASU).

Son esprit et ses fondements originels ne changent cependant pas. Nous en rappelons les principes généraux :

- Elle demeure largement soumise à la libre volonté de ses associés : « l'organisation et le fonctionnement de la SAS sont librement fixés par les Statuts de la société, sous réserve de quelques règles impératives ».
- Il lui est toujours interdit de faire appel public à l'épargne.
- Sa gouvernance reste centrée sur la personne du Président, seul organe obligatoire de cette société, et représentant légal unique. Le Président peut être une personne physique ou morale, ce qui facilite dans ce dernier cas la gestion des filiales contrôlées à 100 % par de grands groupes. Les associés sont toujours libres de prévoir des directeurs, des administrateurs, des organes de contrôle ou de surveillance et toute autre forme d'administration idoine à leur projet et à la configuration du partage du pouvoir décidé entre capital et management.
- Les statuts constituent encore le lieu de consignation des relations entre associés, des droits de vote assignés, du mode de partage des dividendes comme celui des modalités de prise des décisions en l'absence d'Assemblée Générale. Ce qui nécessite une rédaction rigoureuse, ajustée et complète de leurs dispositions.

L'avenir nous dira si la SAS saura concurrencer ou supplanter l'attachement traditionnel de nos TPME à la SARL.

Conclusion

La Société Anonyme marocaine est appelée à évoluer lors de prochaines réformes au diapason de l'uniformisation du droit des sociétés à l'échelle mondiale, pour intégrer les exigences toujours plus importantes des investisseurs institutionnels et étrangers en termes de règles dites de bonne gouvernance.

Des mesures liées aux impératifs RSE, au statut de société à mission, aux règles de « say on pay » et à l'engagement des actionnaires sur le long terme ne manqueront pas d'être transposées dans les prochaines années et accentueront sans nul doute la désaffection des opérateurs économiques ne faisant pas appel public à l'épargne pour cette forme sociale. *

La première partie de la COP biodiversité prend fin

C'est l'autre grande COP. Si la COP26 consacrée au climat s'est ouverte à Glasgow fin octobre dernier, la première partie de la COP15 biodiversité s'est, de son côté, ouverte à Kunming en Chine le 11 octobre et s'est terminée le 15 octobre. Plusieurs fois repoussée, elle s'est tenue en grande partie en ligne et sa seconde partie prévue au printemps 2022 doit cette fois accueillir physiquement les participants, relate l'AFP. Comme le climat, la biodiversité connaît une dégradation continue sur la planète. Les participants doivent se mettre d'accord sur les moyens d'assurer sa préservation. Cela doit se concrétiser par l'adoption d'une convention sur la diversité biologique, qui régira la période post-2020 et « définit un plan ambitieux visant à mettre en œuvre une action de grande envergure afin de transformer la relation de la société avec la biodiversité et de faire en sorte que, d'ici 2050, la vision commune d'une vie en harmonie avec la nature soit réalisée », selon l'ONU. D'après l'AFP, une déclaration de Kunming a d'ores-et-déjà été adoptée et fait référence à l'objectif de protéger 30 % de la planète d'ici 2030. Des engagements ont aussi été pris par certains pays, qualifiés de « début modeste » par l'ONG de défense de l'environnement Greenpeace. *



Une équipe néerlandaise remporte le rallye Solar Challenge Morocco 2021



L'équipe néerlandaise Solar Team Twente a remporté fin octobre le Solar Challenge Morocco 2021. L'équipe belge Agoria Solar Team monte sur la deuxième place du podium et l'équipe néerlandaise Vattenfall Solar Team sur la troisième. D'autres équipes étaient originaires d'Allemagne, d'Estonie, des Pays-bas et de Suède. Ce rallye original fait concourir des prototypes de véhicules propulsés uniquement grâce à l'énergie solaire. Selon l'Iresen (Institut de recherche en énergie solaire et énergies nouvelles), qui est partenaire de la course organisée par Classic Events, ce sont près de 400 personnes qui ont pris part à l'épreuve, regroupées dans sept équipes universitaires. Le parcours se déroulait sur un total de 2500 kilomètres en cinq étapes, sur des routes publiques. La première étape reliait Agadir à Zagora, la deuxième Zagora à Merzouga, la troisième était une boucle à partir de Merzouga, la quatrième reliait Merzouga à Zagora et la dernière Zagora à Agadir. *

Visite d'une délégation d'entreprise de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Du 4 au 6 octobre dernier, la CFCIM a accueilli, à l'occasion d'une mission de prospection multisectorielle, une délégation de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur. La mission a été organisée dans le cadre de Team France Export, en partenariat avec la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur et risingSud, agence de développement économique de la Région Sud.

La journée du 4 octobre, les entreprises ont été reçues au sein des locaux de la CFCIM. Le soir, une rencontre « meet up » s'est déroulée à l'hôtel Onomo Casablanca City Center dans le cadre de la Team France Export. Elle a débuté par les mots d'ouverture de Jean-Pascal Darriet, Président de la CFCIM, et de Bernard Kleynoff, Président de la Commission développement économique et digital, industrie, export et attractivité, Président de risingSUD. Amine Bennani, Chef de Projet International de risingSUD est ensuite intervenu à propos de l'environnement des affaires dans la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, suivi par Stéphane Lecoq, Directeur Afrique de Business France (Invest), qui a présenté l'offre de service Team France Invest. Après le témoignage d'Aziz Horani, Directeur Général Adjoint d'HPS Corporate Services, entreprise marocaine implantée dans la région, la rencontre s'est conclue par cocktail dinatoire et des échanges networking.



À partir du lendemain, les entreprises de la délégation ont participé à un programme de rendez-vous B to B. Des visites ont en outre été organisées pour la délégation institutionnelle au Port de Casablanca ainsi qu'au sein de différents sites du GIMAS (Groupement des Industries Marocaines Aéronautiques et Spatiales). *



 **CHAMBRE FRANÇAISE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU MAROC**

Disponible sur votre mobile store
 

My CFCIM

Votre communauté d'affaires à portée de main



1^{re} étape des Journées Économiques Maroc-France à Paris

Le 8 octobre dernier, a eu lieu, à Paris, la première rencontre des Journées Économiques Maroc-France. L'objectif de ce roadshow, qui parcourra pendant plusieurs mois les régions françaises, est de promouvoir les relations économiques et les opportunités de co-investissement entre la France et le Maroc. Retour sur l'événement placé sous l'égide du Ministère marocain de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie Verte et Numérique et organisé en partenariat avec l'Ambassade du Royaume du Maroc en France et la CCI Paris Île-de-France.



La première Journée Économique Maroc France, qui a rassemblé 180 acteurs économiques marocains et français, a porté sur le thème « La transformation digitale, levier de la croissance ». En raison des restrictions sanitaires de déplacement, l'événement s'est déroulé simultanément à Paris, au siège de la CCI Paris Île-de-France, et à Casablanca, en duplex depuis l'hôtel Onomo Massira.

La rencontre a débuté par la diffusion d'une vidéo de Franck Riester, Ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité. Il a notamment souligné l'importance des liens économiques entre le Maroc et la France et a aussi rappelé que plus de 950 filiales d'entreprises françaises sont implantées dans le Royaume et qu'elles génèrent plus de 100 000 emplois. « Je suis particulièrement fier de voir que leurs investissements soutiennent la création d'écosystèmes locaux à travers de développement de partenariats économiques qui ont permis à plusieurs projets industriels structurants de voir le jour et de créer ainsi de vraies filières industrielles », a-t-il déclaré à ce sujet.

Le Ministre a par ailleurs précisé les enjeux autour de la relation entre les deux pays : « Nos enjeux français et européens sont aujourd'hui de repenser nos chaînes d'approvisionnement pour réinvestir des circuits commerciaux plus courts, plus proches et donc plus sûrs afin de sécuriser nos chaînes de valeur, mais aussi nos chaînes d'approvisionnement au sortir de la crise économique et sanitaire. Ces enjeux trouvent naturellement plein échos dans la nouvelle politique industrielle du Royaume. »

Accompagner les entreprises de part et d'autre de la Méditerranée

La rencontre s'est poursuivie par les mots de bienvenue de Didier Kling, Président de la CCI de Paris Île-de-France et de Jean-Pascal Darriet, Président de la CFCIM. Didier Kling a notamment indiqué que « la CCI Paris Île-de-France est un établissement public qui regroupe les quelque 800 000 entreprises d'Île-de-France qui représentent 1/3 du produit national brut avec des manifestations nombreuses (...). La formation est un des sujets importants, pour la France pour le Maroc et pour la CCI puisque nous formons environ 60 000 personnes par an. ». Jean-Pascal Darriet a, pour sa part, déclaré « Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un roadshow qui a vocation à mettre en relation les régions du Maroc et les régions de France, avec cette idée de promouvoir la capacité de croissance du Maroc dans un certain nombre de domaines. (...) Dans le contexte de cette relance post-covid, je pense qu'il est important de se rappeler que le digital est un axe majeur. Il y en aura d'autres et nous allons travailler avec l'ensemble différentes parties prenantes afin de les mettre en avant et d'en faire des axes de développement dans le cadre de la relation France Maroc. »

Saâd Bendourou, Chef de mission adjoint, Ambassade du Royaume du Maroc en France, a ensuite présenté les enjeux du digital pour le Maroc, en particulier dans le cadre de la mise en place du nouveau modèle de développement, ainsi que les avancées accomplies ces dernières années en la matière. Il a notamment expliqué que « le digital ou l'économie du digital est quelque chose qui s'impose. Nous ne sommes plus dans la configuration de simple mise à jour ou de mise à niveau d'un sys-

tème informatique. Nous sommes véritablement dans une économie qui est en devenir et qui existe depuis quelques années déjà. En 2002, avec le gouvernement de Monsieur Jettou, nous avons déjà initié le "E-government". Aujourd'hui ce n'est plus une option, mais une nécessité. »

Ce fut ensuite au tour de Christophe Lecourtier de s'exprimer sur le contexte géoéconomique actuel et notamment sur les attentes des entreprises souhaitant développer leurs activités en Afrique : « La manière dont les entreprises françaises souhaitent aujourd'hui faire des affaires en Afrique en général et au Maroc en particulier (...) cela passe par des logiques de codéveloppement avec une dimension d'investissement dans le capital humain national du pays en question. Cela est essentiel et la Chambre [la CFCIM NDLR] a tous les atouts pour le faire. Je suis extrêmement heureux de ce partenariat et la Team France Export que nous animons actuellement dans les territoires français. »

Signature d'une convention-cadre en faveur de l'alternance

Parmi les temps forts de cette Journée Économique, la signature d'une convention-cadre entre la CCI Seine-et-Marne et la CFCIM. Pour rappel, les deux institutions sont partenaire de longue date dans le domaine de l'enseignement et de la formation. C'est notamment grâce à leur collaboration que l'ESA Casablanca (anciennement École Française des Affaires) a pu voir le jour il y a plus de 30 ans. Signée par Jean-Robert Jacquemard, Président de la CCI de Seine-et-Marne, et Jean-Pascal Darriet, Président de la CFCIM, cette convention-cadre concerne la formation par alternance. Cette dernière constitue notamment l'une des recommandations du rapport de la Commission Spéciale sur le Modèle de Développement en matière de réforme de la formation professionnelle.

La matinée s'est poursuivie par une table ronde portant sur le thème « Les enjeux économiques entre la France et le Maroc à l'ère du digital » animée Cécile Humbert Bouvier, Chef du Service économique régional de l'Ambassade de France au Maroc, Ali Mehrez, Chargé de mission, partenariat institutionnels stratégiques au sein de l'AMDIE, Jean-Christophe Battle, Directeur Gestion Clients Europe de l'ouest de COFACE, Marie-Albane Prieur, Directrice adjointe Développement Export de Bpifrance, Zakaria Elmoujahid, Directeur Ecosystème Digital au sein de l'Agence de Développement du Digital (ADD) et Jérôme Mouthon, Président de la French Tech Casablanca.

Trois entrepreneurs marocains ont ensuite partagé leurs enjeux et leur expérience autour de la transformation digitale : Driss Kettani, Vice-Président d'ASK Gras Savoye, Karim Bernoussi, CEO d'Intelcia, et Amine Kandil, CEO de N+ONE Datacenter. À Paris, les participants ont eu la possibilité d'accéder à un village d'experts et de se renseigner ainsi sur le développement de leur activité au Maroc et en France (co-investissement, import, export, implantation...). Ils ont également bénéficié d'un programme de plus de 50 rendez-vous B to B, et ont pu, en outre, visiter la Station F, le plus grand campus de start-up du monde, et le campus de l'UTEC.

La première édition des Journées Économiques Maroc-France à Paris a donc été un succès. Rendez-vous en janvier 2022 pour la prochaine étape française à Toulouse. *



Signature de la convention-cadre en faveur de l'alternance entre la CCI Seine et Marne et la CFCIM.



Saâd Bendourou, Chef de mission adjoint, Ambassade du Royaume du Maroc en France.



Duplex depuis Casablanca.



Intervention de Cécile Humbert Bouvier, Chef du Service Économique Régional lors de la table ronde « Les enjeux économiques entre la France et le Maroc à l'ère du digital ».



De gauche à droite : Zakaria Elmoujahid, Directeur Ecosystème Digital de l'Agence de Développement du Digital (ADD), Serge Mak, Vice-Président Délégué aux Relations Institutionnelles de la CFCIM et Ali Mehrez, Chargé de mission, partenariat institutionnels stratégiques de l'AMDIE.



De gauche à droite : Driss Kettani, Vice-Président d'ASK Gras Savoye, Karim Bernoussi, CEO d'Intelcia, et Amine Kandil, CEO de N+ONE Datacenter.



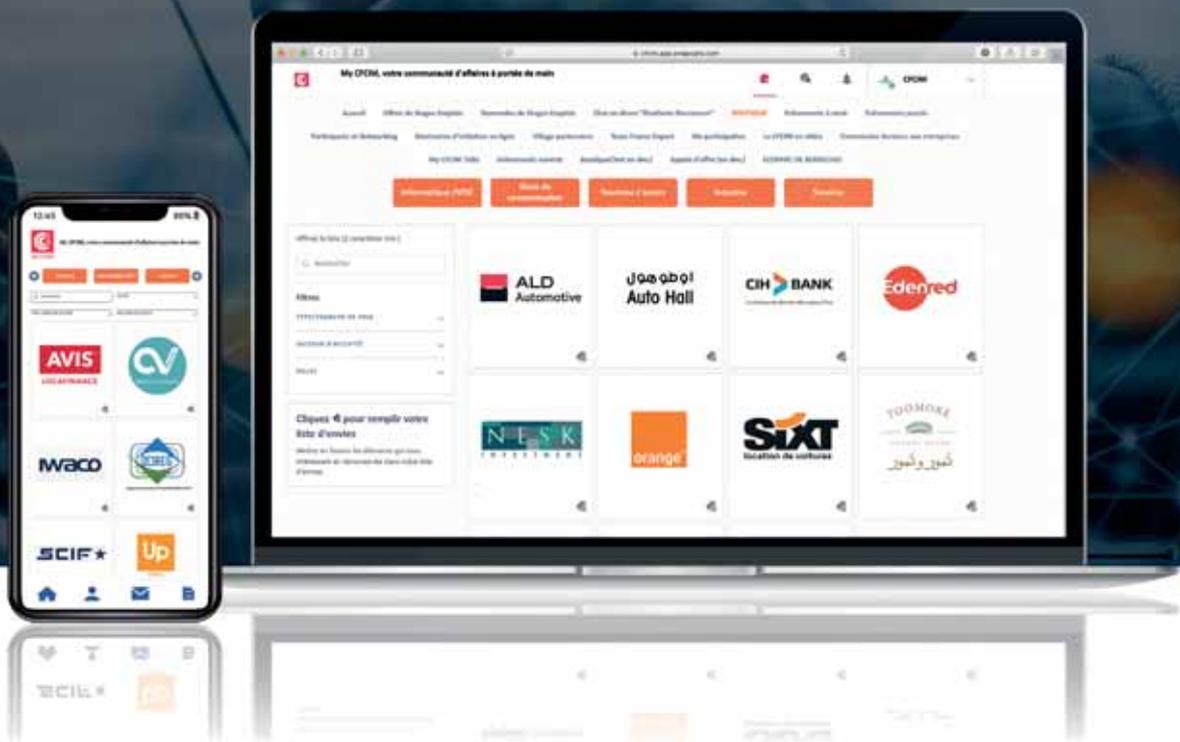
Visite de la Station F.



Visite du campus de l'UTEC.

NOUVEAU : LA BOUTIQUE My CFCIM

**Boostez votre activité commerciale
via votre Boutique B2B 100% en ligne**



Mise en relation entre
vendeurs et acheteurs



Vitrine d'exposition
personnalisée



Base de données
qualifiée d'acheteurs



Visibilité sur nos supports
de communication

Partenaires Majeurs



BNCI
GROUPE BNP PARIBAS



inforisk
BASE D'INFORMATION LEGALES

dun & bradstreet
WORLDWIDE NETWORK



Partenaires



EULER HERMES
ACMAR



Fidarc
Grant Thornton
L'instinct de la croissance



Soutien Institutionnel

Démarrage officiel du programme Primo-entrepreneurs

Le 6 octobre dernier a eu lieu la première rencontre dans le cadre du programme Primo-entrepreneurs. Pour rappel, ce programme a été lancé en avril 2021 par la CFCIM, en partenariat avec l'ANAPEC, la CCG (aujourd'hui baptisée TAMWILCOM), le Centre Régional d'Investissement et la Fondation Création d'Entreprises. D'une durée de 3 ans, il vise à aider les bénéficiaires à développer leurs compétences entrepreneuriales et à les accompagner sur le long terme notamment à travers des sessions de networking, de tutorat, et d'apprentissage entre pairs. À l'issue du

processus d'appel à projets, sept entreprises ont été sélectionnées. Cette réunion fut ainsi l'occasion pour ces porteurs de projets de rencontrer leurs mentors. Après les mots de bienvenue de Jean-Charles Damblin, Directeur Général de la CFCIM et de Younes Oujenha, Secrétaire Général de la Fondation Création d'Entreprises de la Banque Populaire, Leila Serar, Directrice de la transformation groupe de Bank of Africa et Hamid El Otmani, Président de la Commission Emploi Formation et Éducation de la CFCIM, ont ensuite officiellement lancé le programme Primo-entrepreneurs. *



Allocution de Younes Oujenha - Secrétaire Général de la Fondation Création d'Entreprises.

Les entreprises sélectionnées dans le cadre du programme Primo-entrepreneur

- Les Cafés Kaa (vente de café)
- SACR (production et installation d'équipements électriques)
- L'Abrive (snacking et restauration)
- Pryle Industrie (impression sur textile)
- Protomain (conception et réalisation des prototypes hardware)
- Auto-entrepreneur Arrouchi (travaux d'installation et de maintenance)
- Orchidée Négoce (fabrication de glace en écaille)

Un grand merci à nos mentors

- Jamila MENOUEANE (Invest Advisors)
- Bouchra NHAILI (Lydec)
- Leila SERAR (Bank Of Africa)
- Anouar ALAOUI ISMAILI (ANAPEC)
- Brahim BOUALI (Fondation Création d'Entreprises BCP)
- Hamid EL OTMANI (LMS)
- Said HAIMER (BMCI)

SAVE THE DATE



Journées économiques Maroc-France

3^{ème} étape

Du 19 au 21 janvier 2022
au Stade Toulousain

Sur le thème

« L'aéronautique : un secteur prioritaire
du Plan d'Accélération Industriel au Maroc »



Conférences
et ateliers



RDV B to B



Visites
de sites

Un événement de la



Partenaire de la tournée



Partenaires Platinum



Partenaire Silver



Journée économique d'Essaouira : un signe fort pour les investisseurs

Quelques jours après la 1^{re} édition de Paris a eu lieu la Journée Économique d'Essaouira. La rencontre, qui a rassemblé près de 150 personnes et 40 entreprises marocaines et françaises, s'est tenue le 27 octobre au Sofitel Essaouira Mogador Golf & SPA en présence de nombreuses personnalités et acteurs institutionnels. Retour sur l'événement.

La Journée Économique d'Essaouira a été l'un des premiers événements dédiés au business et à l'investissement dans la région. Elle a été organisée en partenariat avec la Province d'Essaouira, l'Association Essaouira Mogador, la Chambre de Commerce et d'Industrie Israël-France, le Centre Régional d'Investissement Marrakech-Safi (CRI) et Essaouira Innovation LAB. Son objectif : permettre aux opérateurs économiques de rencontrer leurs partenaires potentiels en mettant en avant les opportunités d'investissements offertes par la Province d'Essaouira, en particulier dans le secteur de l'agroalimentaire, des produits du terroir et de l'artisanat, du tourisme, des industries culturelles ou encore de l'innovation.

La rencontre a débuté par l'allocution de Jean-Pascal Darriet, Président de la CFCIM, qui a notamment déclaré : « La CFCIM a inscrit dans sa raison d'être de fluidifier les relations économiques entre le Maroc et la France et de le faire à travers des points d'ancrage régionaux, des villes emblématiques et de créer des points de "catalyse" favorable à la création de valeur. Nous sommes dans cette dynamique "post-covid", du point de vue économique même si la pandémie est encore là. » Le Président a également rappelé les objectifs du nouveau cycle de rencontres des Journées Économiques : « L'idée est de mettre en relation des entreprises, des partenaires publics et privés, des porteurs de projets locaux et de travailler à la poursuite des avancées majeures qui ont déjà été constatées ici à Essaouira, mais de façon concrète, autour de solutions pratiques qui répondent aux problèmes par ce que l'on appelle les nouveaux modèles économiques et les nouveaux écosystèmes. »

Un patrimoine à valoriser

Dans son allocution (voir la rubrique « Invité de Conjoncture »), André Azoulay, Conseiller de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et Président d'honneur de la fondation Essaouira Mogador, a ensuite partagé sa vision et ses ambitions pour Essaouira, une ville dont il s'est fait personnellement l'ambassadeur depuis de nombreuses années. Il est notamment revenu sur le rôle économique et politique majeur qu'a joué la ville dans le Royaume jusqu'au début du siècle dernier ainsi que sur son renouveau enclenché depuis les années



De gauche à droite : Adil El Maliki, Gouverneur de la Province d'Essaouira, André Azoulay, Conseiller de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Jean-Pascal Darriet, Président de la CFCIM, Serge Mak, Vice-Président Délégué aux Relations Institutionnelles de la CFCIM.

90. « En 1991, quand nous avons commencé, il y avait un peu moins d'une dizaine d'unités hôtelières dans la cité et aux alentours. Il y en a aujourd'hui 527. Les deux tiers sont de petites unités de moins de 30 chambres et le tiers restant de 30 à 200 chambres et plus. La ville compte un peu plus de 200 restaurants et établissements annexes à l'industrie touristique. », a-t-il annoncé.

Selon lui, les points forts de la ville sont ses valeurs de partage et de diversité qui la caractérisent depuis toujours : « Quand on parle d'art de vivre ensemble, de diversité et de capacité à créer de la richesse ensemble d'où que l'on vienne, cela n'est pas forcément l'approche la plus populaire aujourd'hui. Toutes ces valeurs sont en train de s'évaporer dans le monde entier. Essaouira est le navire amiral d'une vision qui est tout à fait aux antipodes de ces archaïsmes. ». Le Conseiller a en outre annoncé la découverte à quelques kilomètres d'Essaouira de la plus ancienne parure créée par l'homme, il y a 150 000 ans. Une découverte qui vient renforcer le patrimoine historique et culturel de la ville, déjà particulièrement riche.

Essaouira, terre d'accueil des investisseurs

Adil El Maliki, Gouverneur de la Province d'Essaouira a ensuite annoncé la création d'une nouvelle Société de Développement Local (SDL) qui sera en charge de la future Cité des Arts et de la Culture d'Essaouira : « Nous avons créé la Société de Développement Local,

qui est CAP Essaouira – Essaouira Culture Art et Patrimoine qui va permettre à cette cité de fonctionner. Dans les prochaines semaines aura lieu le premier conseil d'administration et qui permettra de créer de la valeur autour de ce patrimoine et capital intellectuel. » Le Gouverneur a également insisté sur le potentiel d'investissement de la Province d'Essaouira ainsi que sur la visibilité de ses plans d'aménagement et les facilités offertes aux investisseurs, notamment dans le secteur du tourisme : « je tiens à saluer la création de plus de 1 000 lits supplémentaires pendant la période du Covid. Durant le dernier été, nous avons enregistré plus de 40 % de taux d'occupation grâce au tourisme national et avec très peu de promotion ».

Il a conclu son exposé par les actions menées dans les domaines de l'éducation et du développement humain. « Avant le développement économique, il ya d'abord le développement humain. Nous sommes dans une province pauvre, touchée par des problèmes de stress hydrique, d'accès à l'éducation. », a-t-il précisé.

Ce fut ensuite au tour de Tarik Ottmani, Président de la Commune d'Essaouira, d'intervenir. « Nous sommes à une étape clé de ce renouveau qui demande plus que jamais mobilisés et structurés et coordonnés. Et nous souhaitons que cette nouvelle ère soit celle du "travailler ensemble" à l'image du "vivre ensemble" si emblématique à Essaouira. Le terme coopération prend alors tout son sens et c'est ce qui fera la différence j'en suis sûr. Aujourd'hui, nous sommes prêts à des partenariats commerciaux de long terme, créateurs de valeur, qu'il s'agisse de nos partenaires historiques comme la France ou ceux issus de la nouvelle dynamique engagée par le Maroc depuis plus d'un an. Cette dynamique soutenue au plus haut niveau du Royaume doit nous donner des ailes pour parvenir au développement durable d'Essaouira », a-t-il indiqué avant d'annoncer le récent achèvement du plan d'aménagement de la ville. Et de conclure : « Nous vous garantissons toutes les facilités nécessaires pour tout investissement potentiel au niveau de la ville, de la commune ou de la province. ». Autre partenaire de l'événement, la Chambre de Commerce et d'Industrie Israël-France dont le Président, Daniel Rouach, est intervenu en visioconférence. Il a notamment annoncé la création d'une nou-

velle chambre de commerce Israël Maroc : « Nous avons créé avec, Yehuda Lancry, ancien ambassadeur d'Israël à Paris et également à l'ONU, une chambre de commerce Israël Maroc. Cette chambre de commerce a vu le jour très récemment et, ce qui a été pour moi extraordinaire, c'est que nous l'avons fait à très grande vitesse. Il se trouve que les autorités israéliennes poussent à fond la réalisation de cette chambre de commerce. Nous sommes également en relation avec les représentants du Maroc en Israël. Nous avons fait un travail très important de "débroussaillage" pour savoir quels étaient les domaines sur lesquels nous pouvions travailler et nous avons donc créé des commissions. »

La plénière s'est conclue par l'exposé de Yassine Mseffer, Directeur Général du Centre Régional d'Investissement Marrakech-Safi, qui notamment présenté les chiffres clés de la région, ses projets phares et ses opportunités d'investissement déclinées à travers trois principaux écosystèmes (industrie culturelle et créatives, écotourisme et mobilité durable, plantes aromatiques & médicinales et cosmétologie). « Il est intéressant d'investir à Essaouira, il est facile d'investir à Essaouira et il est temps d'investir à Essaouira. » a-t-il déclaré avant de présenter le CRI de Marrakech Safi, dont les attributions ont récemment été étendues dans le cadre de la réforme des CRI. « Notre mission est non seulement l'investissement mais aussi le développement socioéconomique donc la pérennisation de l'activité, la création de valeur et des emplois. Nous vous accompagnons même pour vos démarches post-investissement. »

Une journée riches en échanges

Après la plénière, les participants se sont répartis dans cinq ateliers sectoriels : « Industries culturelles et créatives », « Agroalimentaire, pêche et produits du terroir », « Environnement et énergies », « Tourisme » et « Formation & Innovation ». Tous ces ateliers feront l'objet d'une restitution à travers un livre blanc qui sera prochainement publié par la CFCIM. La journée s'est poursuivie par un déjeuner networking suivi par un programme de rendez-vous B to B personnalisés pour les entreprises participantes.

Enfin, l'événement s'est conclu par la visite de différents sites selon les thématiques sectorielles.

La 2^e édition des Journée Économiques à Essaouira a donc été un événement particulièrement riche. Rendez-vous est donné le 19 janvier prochain à Toulouse pour la prochaine édition ! *

Les chiffres clés de la Province d'Essaouira

- **6 336 km²** de superficie
- **152 km** de littoral
- **275 371** hectares de forêts
- **20 %** de l'arganeraie nationale
- **450 527** habitants
- **1** médina inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO
- **1** port à vocation de pêche
- **1** parc éolien permettant une économie d'énergie de **28 000** tonnes de fuel-oil par an
- **1 386** km de réseau routier
- **162** établissements touristiques classés
- **300 000** passager/an à l'aéroport international d'Essaouira
- **11** festivals avec plus de **350** artistes et **400 000** festivaliers/an
- Répartition de l'économie par secteur : **44 %** primaire, **18 %** secondaire et **38 %** tertiaire.

Source : CRI de Marrakech Safi

Les projets phares d'Essaouira

- Réhabilitation de la Médina qui sera achevée en 2023
- Cité des Arts et de la Culture dessinée par Oscar Niemeyer
- Campus international pour un investissement de 200 millions d'euros doté d'une capacité d'accueil de 20 000 étudiants et 10 000 chercheurs.
- Zone d'activité de Douar Laarab d'une superficie de 52 hectares dédiée aux activités industrielles de 3e catégorie et aux activités commerciales et de services.
- Village écotouristique de Sidi Kaouki représentant 360 millions de dirhams d'investissement et 525 emplois directs.



Allocution de Jean-Pascal Darriet, Président de la CFCIM.

© CFCIM



Allocution d'André Azoulay, Conseiller de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

© CFCIM



Allocution de Adil El Maliki, Gouverneur de la Province d'Essaouira.

© CFCIM



Allocution de Tarik Ottmani, Président de la Commune d'Essaouira.

© CFCIM



Allocution de Daniel Rouach Président de la chambre de Commerce et d'Industrie Israël-France.

© CFCIM



Présentation de Yassine Mseffer, Directeur Général du Centre Régional d'Investissement Marrakech-Safi.

© CFCIM



Atelier « Industries culturelles et créatives ».

© CFCIM



Atelier « Agroalimentaire, pêche et produits du terroir ».

© CFCIM



Atelier « Environnement et énergies ».

© CFCIM



Atelier « Formation et innovation ».

© CFCIM



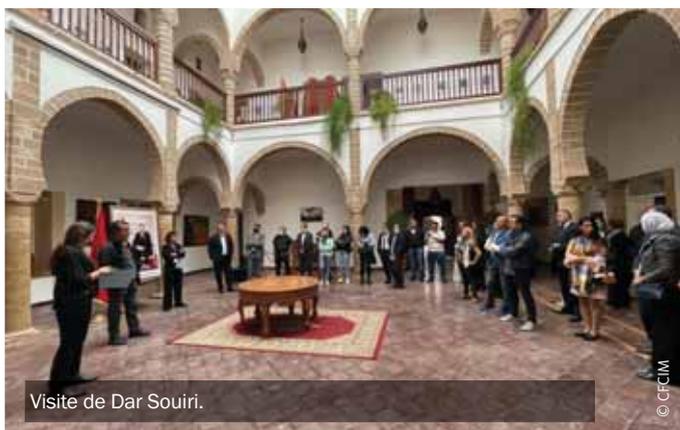
Atelier « Tourisme ».

© CFCIM



Rendez-vous B to B.

© CFCIM



Visite de Dar Souiri.

© CFCIM



Projection du film documentaire « Dans tes yeux je vois mon pays » en présence du réalisateur Kamal Hachkar.

© CFCIM



Visite de Bayt Dakira.

© CFCIM



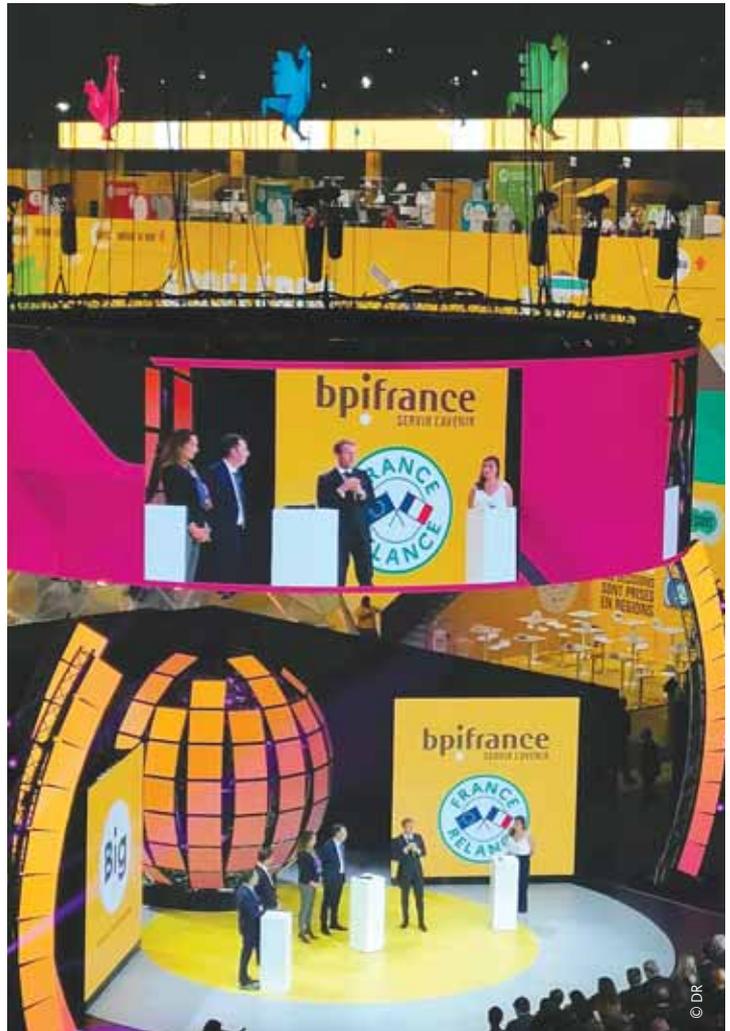
Visite de la coopérative Argana.

© CFCIM

La CFCIM accompagne une délégation au forum BIG de BpiFrance à Paris

Le 7 octobre dernier, la CFCIM a accompagné une délégation d'entreprises au forum Bpifrance Inno Génération (BIG), l'un des plus grands événements business européens dédiés aux entrepreneurs, startups, PME, grandes entreprises...

Au programme de l'événement, 400 conférences et ateliers, 40 plateaux Live, 1 200 intervenants et plus de 50 innovations. Dans ce cadre, un atelier a été co-organisé par Bpifrance et la CFCIM en partenariat avec French Tech Maroc, sur le thème « Maroc : en route vers la future digital nation africaine ». Modéré par Maël M'baye, responsable régional Afrique du Nord, en charge de la direction du bureau Bpifrance à Casablanca, l'atelier a été l'occasion de donner la parole à de jeunes entrepreneurs marocains, notamment Mourad El Mahjoubi, directeur général de l'emlyon business school Africa, Salma Kabbaj, co-fondatrice d'IMPACT Lab Africa, et Hicham El Fassi, Directeur Général de Hiit Consulting. Les entreprises de la délégation ont pu également bénéficier d'un programme de rendez-vous Bto B. *



Réunion d'information sur le pass sanitaire



Afin de faire le point sur le pass sanitaire récemment mis en place au Maroc et ses implications notamment en termes de gestion des données personnelles, la CFCIM a organisé le 2 novembre dernier une réunion d'information animée par Omar Seghrouchni, Président de la CNDP. La rencontre, qui s'est déroulée en présentiel et en distanciel via la plateforme My CFCIM, a été modérée par Nesrine ROUDANE, Présidente de la Commission Juridique et Fiscale de la CFCIM et Managing Partner, Roudane & Partners Law Firm. La rencontre a notamment permis d'aborder la question des droits des personnes et des obligations des entreprises en matière de contrôle du pass sanitaire et des données personnelles qu'il contient. *

Rencontre d'affaires dans le secteur de la chimie, des mines et de l'eau

Du 26 au 28 octobre dernier, la CFCIM a organisé en partenariat avec le Groupement Interprofessionnel des Fournisseurs des Industries Chimiques (GIFIC) une mission de prospection sectorielle dans le secteur de la chimie, des mines et de l'eau au Maroc.

Dans ce cadre, 8 entreprises françaises ont ainsi participé à un séminaire d'information sur le secteur et ont pu visiter différents sites du groupe OCP : mine et station d'épuration de Khouribga, usine, installations industrielles et station de dessalement d'eau de mer de Jorf Lasfar. Au programme également, des rencontres networking ainsi que des rendez-vous B to B avec les acheteurs d'OCP. *



Réunion d'information sur la transition énergétique

Le 21 octobre dernier, la CFCIM a organisé une réunion d'information sur le thème « Énergies nouvelles et transition énergétique de votre entreprise : éclairage sur les solutions techniques et de financement ». La rencontre a été animée par Sébastien Le Bonté, Vice-Président de la CFCIM, Président de la catégorie Commerce et Directeur Général d'Interfer-Batifer, Zakaria Talbi, Responsable Pilotage & Animation Réseau Entreprises de CIH Bank, Nisrine Boucheffaa, Directrice Générale du Cluster Industriel pour les Services Environnementaux (CISE),

Nabil Jedaira, Business Manager, EDF Maroc, Selma Lebbar, Marketing & Strategy Consultant Green Economy Financing Facility (GEFF), programme de financement vert mis en place par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), Radouane Amhaimar, Chargé de développement export Rockwool pour le Maroc.

La rencontre, qui s'est déroulée en présentiel et via la plateforme My CFCIM a été modérée par Mohamed Karim Benkhamis, Directeur développement du magazine Industrie du Maroc. *



Visite d'Olivier Cadic, Sénateur représentants les Français établis hors de France, à l'ESA Casablanca

Le 25 octobre dernier, Sénateur Olivier Cadic, représentant les Français établis hors de France, a effectué une visite à l'ESA Casablanca dans le cadre de sa tournée régionale. Lors de cette visite, l'élu a rencontré les étudiants de l'ESA, la Direction générale de la CFCIM et la Direction de l'école. Différents sujets ont été abordés lors de cette rencontre, en particulier les questions liées à la formation des jeunes, l'insertion professionnelle et l'importance des soft skills. Par ailleurs, les projets de développement de l'ESA Casablanca ont été également évoqués, notamment l'ouverture de nouveaux programmes de formation en alternance dans les métiers du web et du digital. *



Conférence inaugurale en faveur des étudiants de l'ESA Casablanca

Une conférence inaugurale a été organisée le 28 octobre dernier au campus de l'ESA Casablanca. À cette occasion, un nouveau cycle de conférence animé par les Conseillers du Commerce Extérieur de France (CCEF) a été lancé. Les CCEF interviendront ainsi auprès des étudiants afin de partager avec eux leur expérience de dirigeants et chefs d'entreprises et de les aider ainsi à

construire leur projet professionnel. La première édition a été animée par Ghalia Sebti, ancienne sportive et skieuse de haut niveau et cofondatrice des ateliers Ait Manos, qui en outre parrainera la 33^e promotion de l'ESA Casablanca. Pour cette première intervention, Ghalia Sebti était accompagnée par Chantal de Monterno, Directrice Générale de l'entreprise INDUMAPAC. *



Première réunion du Club Textile à Fès



Le 4 octobre dernier, le Club Textile de Délégation Régionale de la CFCIM à Fès a tenu sa première réunion. Elle a rassemblé une dizaine d'acteurs du secteur opérant dans la région. Parmi les sujets abordés, le projet de partenariat avec DECATHLON et la rencontre d'affaires dans la filière textile qui sera organisée du 23 au 26 novembre prochain à Fès. *

After-Work CFCIM à Rabat

70 personnes se sont donné rendez-vous le 28 octobre dernier à l'hôtel Sofitel Jardin des Roses à Rabat pour une nouvelle édition des After-Works CFCIM. Dans un cadre agréable et convivial les participants ont eu l'occasion de rencontrer les membre la communauté business de la région, mais aussi les représentants de la CFCIM à Rabat. *



SERVIR INFORMER ACCÉLÉRER PARTAGER

LA CFCIM, VOTRE BUSINESS PARTNER !

CHAMBRE FRANÇAISE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU MAROC

CCI FRANCE INTERNATIONAL CCI International TEAM FRANCE

www.cfcim.org    

Le Coin des Adhérents

Nouveaux adhérents à la CFCIM

SOCIÉTÉS	ACTIVITÉ PRINCIPALE	VILLE	TÉLÉPHONE
Adhérents Commerce			
ABM CONTACT	Distribution de fournitures destinées à la confection.	CASABLANCA	05 29 85 53 95
AGA VERDURAS	Plasturgie.	BIOUGRA CHTOUKA AIT BAHA	
ATELIER FARES ZHOR	Haute couture - Stylisme.	CASABLANCA	05 22 23 03 85
BATITHERM	Produits pour chauffage eau solaire et électrique - Panneaux photovoltaïques - Pompes solaires.	CASABLANCA	05 22 94 01 91
BIOUGNACH EQUIPEMENTS	Commercialisation d'appareils électroménagers, électroniques et informatiques. Import et export, vente d'appareils électroménagers et d'ameublement - travaux d'ameublement, de décoration et d'équipement.	MEKNÈS	
COMPAGNIE PETROLIERE HISPANO-MAROCAINE	Hydrocarbures	LAÂYOUNE	05 22 54 57 00
ELECTRONIA	Marchand effectuant l'exportation et l'importation - Négociant.	CASABLANCA	05 22 79 88 99
FEDRAVET	Importation, distribution et fabrication en sous traitance des produits vétérinaires médicaments, vaccins et désinfectants d'élevage.	CASABLANCA	05 22 33 48 09 /10
HAFA LUBRIFIANTS MAROC	Conception, fabrication et distribution de solutions de lubrifiants pour les secteurs de l'automobile et moto, des transports, du BTP, de l'agriculture, de la motoculture et de l'industrie en général.	CASABLANCA	
HEALTHCARE INSTITUTE	Import et export de matériel médical - Cardiologie, radiologie et mobilier hospitalier.	RABAT	
HOLSATEK	Prise et gestion de participations - Réalisation de prestations de services.	CASABLANCA	05 22 54 57 00 802
IPHABIOTICS	Import et export de cosmétiques et produits parapharmaceutiques.	CASABLANCA	05 22 98 32 88
ISSEMGHY BIOTECHNOLOGIES	Marchand de plantes arbres ou arbustes au détail - Pépinière.	CASABLANCA	05 22 35 45 45
ITHACA	Distributeur importateur de câble et systèmes de câblage, matériel de sécurité.	CASABLANCA	05 22 59 22 62

SOCIÉTÉS	ACTIVITÉ PRINCIPALE	VILLE	TÉLÉPHONE
JAODA BOIS	Import & export de bois		05 22 20 45 63
KAMARKA	Produits cosmétiques, sous la marque KMK.	CASABLANCA	
KSIKSOU HAMID	Marchad de matériaux de construction.	MEKNÈS	
LARES	Fourniture de solutions de mesure et de métrologie industrielles.	CASABLANCA	05 22 20 22 14
MAROCAINE N.G	Concessionnaires automobile	MOHAMMEDIA	
MCRH INC	Import & export de produits agricoles.	AGADIR	05 28 26 32 58
MICHELIN MAROC	Fabrication et distribution de pneumatiques.	CASABLANCA	
NATURAL FRUIT HOUSE	Exportation de fruits.	KÉNITRA	
NOK SARL	Conseil en acquisitions - Conseil en management - Montage financier - Audits financiers	CASABLANCA	05 22 23 28 40
NOMINATEX	Importations de tissus pour habillement moderne et traditionnel de tous genres.	KÉNITRA	
PETROLE DU MAGHREB PETROM	Achat, distribution, installation et commerce de tous hydrocarbures.	CASABLANCA	05 22 54 57 00
PHARMACIE AL WIFAK	Pharmacie	MEKNÈS	
PLUS TRADE	Importation et représentation de matériel pour les mines et l'industrie.	CASABLANCA	05 22 25 80 10
PROMOLAM	Distribution de meubles et de mobilier de bureau.	FÈS	
PROVIDENCE VERTE	Production et exportation de produits agricoles.	CASABLANCA	05 37 21 37 94
SCARAX MEDICALE	Imagerie médicale - Vente installation et maintenance.		05 35 50 24 51
STRAPEX MAROC	Carrelages et sanitaires		05 28 33 26 41
STRASMEK	Import - export - Travaux divers.	MEKNÈS	
SYNTHECHIM	Négoce et distribution de produits chimiques, produits auxiliaires, résines polymères colorants, additifs, films, feuilles et matériels pour industries plastiques, emballage et conditionnement.	CASABLANCA	05 22 40 95 50
TIMGADEX	Exportation primeurs.	AIT MELLOUL	
VIDBRAD	Fabricant ou marchand de matériaux de construction.	RABAT	
YOZI FOOD	Importation et Distribution des Produits de Restauration	TEMARA	

Le Coin des Adhérents

SOCIÉTÉS	ACTIVITÉ PRINCIPALE	VILLE	TÉLÉPHONE
Adhérents Industrie			
ACT2I International	Conception d'automatismes informatiques industriels de supervision et de robotique.		+33 2 35 37 80 36
ANAPRINT	Impression offset et numérique - Travaux de conception graphique.	MEKNÈS	05 35 40 28 32
AYAM FER SARL	Vente de matériaux de construction.	MEKNÈS	05 35 53 77 67
CADEX	Fabricant d'explosifs et d'accessoires de mines.	CASABLANCA	05 22 97 44 45
CIRCOR MAROC	fabrication de pièces aéronautiques.	TANGER	
DENSO THERMAL SYSTEMS MOROCCO	Production et fabrication de systèmes de climatisation pour véhicules automobile client sur le territoire marocain : RENAULT et STELLANTIS	TANGER	
Dika Morocco Africa	Industrie automobile.	RABAT-SALÉ	
ENTREPRISE AIT HAJ MY ABDELGHNI	Entrepreneur de travaux divers - Concessionnaire de services téléphoniques.	MARRAKECH	
FABRICATION MECANIQUE NORD SUD	Usinage de pièces pour industriels, pièces de rechanges pour machines et engins, échafaudages pour travaux de construction.	BERRECHID	
KOSMOPHARM	Fabrication et distribution de produits pharmaceutiques et cosmétiques.	CASABLANCA	05 22 97 26 58
LABORATOIRE DES HUILES ESSENTIELLES ET ESSENCES AROMATIQUES	Marque GENNA - Création et distribution de produits d'aromathérapie, huiles essentielles, huiles végétales, hydrolats, beurres, synergies cosmétiques et thérapeutiques.	CASABLANCA	
LAILA LAGFOUL	Décoration d'intérieur, conseil.	TANGER	
LPF CASABLANCA	Usinage de pièces mécanique destinées à l'aéronautique.	CASABLANCA	05 22 55 96 73
MEKSA INDUSTRIE	Extrusion de profilés PVC pour fenêtre et portes.	CASABLANCA	05 22 35 25 60
MOD'ELLE SARL	Exploitant atelier pour la fabrication de vêtements confectionnés - Marchand effectuant import export.	FÈS	
MULTI CHEMICAL INDUSTRY	Laboratoire pharmaceutique vétérinaire.	MOHAMMEDIA	05 23 30 31 32
OPTIMUM AUTO	Réparation & maintenance auto	CASABLANCA	05 22 24 57 57
SIMIC AFRICA	Exploitant un établissement industriel pour la fabrication de panneaux et d'appareils skydome. négociant marchand ou intermédiaire effectuant importation et exportation.	FÈS	

SOCIÉTÉS	ACTIVITÉ PRINCIPALE	VILLE	TÉLÉPHONE
SINFA CABLES AKWEL group	Fabrication de faisceaux de câbles pour l'automobile, câbles de commande à distance.	CASABLANCA	05 22 72 78 80/81
SOCIETE ABARYOUD DE BATIMENT D ETANCHEITE ET CUVELAGE	Bâtiment - Étanchéité - Cuvelage - TCE	CASABLANCA	05 22 39 55 16
STE DES BOIS ET ALUMINIUM SARL	Bois & aluminium.	MEKNÈS	
THERMOPLAST	Extrusion calandrage - Injection - Thermoformage - Impression offset.	CASABLANCA	05 22 91 48 01
VANESSA CREVOLA	Conseil aux entreprises sur l'optimisation de leurs processus administratifs et financiers, leurs contrôle interne et le pilotage de leurs projets de transformation.	CASABLANCA	
VARUN BEVERAGES MOROCCO	Embouteillage, production, commercialisation de boissons non alcoolisées, eau minérale, jus.	CASABLANCA	05 29 05 29 99
VICTORIA DE TRAVAUX	BTP		

Adhérents Services

ABBOTT MOROCCO	Promotion de produits pharmaceutiques.	CASABLANCA	05 22 92 51 90
ADDIXO MAROC	Ingénierie multi-techniques pour l'industrie.	TANGER	
ADIWATT AFRIQUE	Etude et réalisation clef en main de projets de centrale solaire photovoltaïques.	CASABLANCA	05 22 36 98 48
AFRICA50 - FINANCEMENT DE PROJETS	Investissement en infrastructures.	CASABLANCA	05 22 02 06 64
AFRICINVEST MOROCCO	Bureau d'étude et conseil.		05 37 21 60 00
AGLIF EL HASSAN	Vente aliments au détail.	MEKNÈS	
AMANSIS SARL	Conseil, ingénierie, montage de partenariats.	CASABLANCA	
ART PALACE SUITES & SPA	Hôtellerie de luxe.	CASABLANCA	05 22 42 28 00
ASSOMAROC	Impression offset numérique.	CASABLANCA	
AUDIT ADOUR MAROC	Tenue de comptabilité, assistance juridique aux entreprises, conseil, diagnostic financier.	CASABLANCA	05 22 26 36 00
AW CONSULT		CASABLANCA	
BEST SIGN	Impression numérique et publicité créative.	CASABLANCA	

Le Coin des Adhérents

SOCIÉTÉS	ACTIVITÉ PRINCIPALE	VILLE	TÉLÉPHONE
CABINET DOCTEUR MOUSSAID	Médecin dermatologue.	CASABLANCA	05 22 93 11 34
CARTO GRAPH	Imprimerie, cartonnages.	FÈS	05 35 72 65 40
CENTRALE DE CONSTRUCTION ET D'INDUSTRIE	Construction et aménagement de locaux, installation de caméras de surveillances, contrôle d'accès, désinfection.	CASABLANCA	05 23 32 54 49
CENTRE PHYSIOFIT		MARRAKECH	
CREATIVE MEDIA	Media & production audiovisuelle Web Design Site internet Marketing direct & Street Marketing Evenementiel & Incentives Print & Execution Goodies & Signalétique	CASABLANCA	
CREATIVEBOUTIQUE	Agence conseil en communication avec un focus sur le digital : Conseil digital, production de contenus, social média management, média buying et monitoring, architecture technique (site web, UX...).	CASABLANCA	
DARKYN		CASABLANCA	
DISRUPTIA	Conseil en publicité, communication et marketing digital - Création de contenus - Achats médias digitaux - Solutions publicitaires innovantes.	CASABLANCA	
Dr ANAS HAMOUDAN	Médecin gastroentérologue.	FÈS - AGDAL	
Dr. Jamila RHANDI	Diabétologue - Endocrinologue - Nutritionniste.	RABAT-SALÉ	
EM TELECOM	Déploiement et maintenance de réseaux telecom et électriques.	CASABLANCA	05 29 15 62 00
ENTREPRISE NAHR DE CONSTRUCTION ET	Entrepreneur de transport et location d'engins marchand de matériaux de construction quincaillerie , plomberie, sanitaires et peinture.	YOUSOUFIA	
ESL AP MAROC	Intelligence économique et affaires publiques.	RABAT	05 37 54 55 73
EUROMEDIA	Agence de publicité.	CASABLANCA	05 22 36 81 41
EUROMEDITECH	Achat, vente, commercialisation, import-export et représentation de tous articles médicaux.	AGADIR	
GCL GROUP AFRICA	Conseil en management, supply chain, transport et logistique.	CASABLANCA	05 22 23 08 10 /11
GEPAVE	Gestion d'appels d'offres des épaves pour le compte des compagnies d'assurance.	RABAT-SALÉ	
GLOBAL AMENAGEMENT	Mobilier de bureau, stores, rayonnages, aménagement, revêtements de sol et mural.	CASABLANCA	

SOCIÉTÉS	ACTIVITÉ PRINCIPALE	VILLE	TÉLÉPHONE
GLOBAL ARCHI SARL AU	Design, architecture d'intérieur.	CASABLANCA	05 22 20 19 16
GROUPE SCOLAIRE MONCEAU PRIVE	Groupe scolaire privé.	CASABLANCA	
H&F ASSOCIATES	Conseil RH & recrutement.	CASABLANCA	05 22 39 69 12
HIPPONE HOLDING	Holding d'un groupe de sociétés opérant dans 3 pôles : agriculture, immobilier et foncier.	CASABLANCA	05 22 98 16 47
IDJA CONSTRUCTION	Construction - Telecom - Énergie.	CASABLANCA	05 22 23 32 31
IMRANE TRANS	Transport de marchandises à l'international.	AGADIR	
INNOVENCE.COM	Conseil - Formation - Coaching.	TEMARA	
IRS CONSULTING	IT consulting - Développement et service offshore.	CASABLANCA	
ISTIJA SARL	Lotissement et promotion immobilière. Réalisation et commercialisation immobilière.	FÈS - AGDAL	
JEANNICK PEGGY ANGUE MVIANG	Fabrication d'habillements et de vêtements.	CASABLANCA	
LABORATOIRE BIOLAM	Laboratoire d'analyses médicales.	CASABLANCA	05 22 26 72 67
LOGI TRANS FOR YOU	Transport logistique.	MARRAKECH	
MAGISCOM	Commercialisation, vente et achat de logiciels et systèmes d'informatique, formation et assistance, conseil et consulting.	CASABLANCA	05 20 31 03 10
MASTERMYCITY	Développement d'applications informatiques de collecte de données dans le domaine des collectivités et dans le cadre de la gestion des médias.	CASABLANCA	05 22 23 17 63
MFI MAROC	Importation, exportation, vente, location, formation, réparation de tout objet lié à l'informatique et plus spécifiquement aux imprimantes (laser, jet d'encre, presses numériques, consommables etc...) et aux logiciels; et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cette activité ou susceptibles de faciliter la réalisation.	CASABLANCA	05 22 79 87 09
MONSIEUR CROS PHILIPPE	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion.	CASABLANCA	
MUSTAPHA DAALI	Chirurgie générale.	MARRAKECH	
N-WAY GROUPE		CASABLANCA	05 22 98 30 72
NAHR SERVICE			

Le Coin des Adhérents

SOCIÉTÉS	ACTIVITÉ PRINCIPALE	VILLE	TÉLÉPHONE
NALI VOYAGES	Agence de voyage.	RABAT	
NEOXIA BUSINESS SERVICES	Systèmes d'information.	CASABLANCA	
NOMAC MAROC SARL	Exploitation de centrales thermo-solaires.	RABAT	
NOTITIA PARTNERS	Prestations de conseil en stratégie, organisation, management, gestion, efficiency.	CASABLANCA	
ODIBI CONSULTING	Accompagnement des entreprises dans leurs enjeux de développement international.	CASABLANCA	
OPTICS JACOB	Opticien.	MEKNÈS	
OUTCALL SERVICES	Centre d'appel.	CASABLANCA	05 22 45 04 92
PARC A HUITRES N°007 OUALIDIA	Ostreiculture.	CASABLANCA	05 22 99 23 58
PHARMA 5	Spécialités pharmaceutiques.	BOUSKOURA	05 22 59 39 39
PLANET S	Vente, installation et maintenance des onduleurs et batteries - Vente, installation et maintenance des centrales de production d'électricité photovoltaïques et éoliennes.	CASABLANCA	05 22 45 09 21
QUALIHYGIENE MAROC	Cabinet conseil en qualité sécurité environnement , secteur agroalimentaire - Audits qualité - Formation - Agréage produit - Dossier agrément ONSSA - Accompagnement à la certification.	CASABLANCA	
RABAT SPECIAL KHADAMAT	Nettoyage industriel et domestique.	CASABLANCA	05 22 23 44 44
RAY LOGISTIQUE	Transport de marchandise international.	AGADIR	05 28 21 12 21
REAL ESTATE COMPOUNDS	Conciergerie de luxe qui s'occupe de la gestion immobilière des appartements et villas de luxe au Maroc.	RABAT	
REDIA	Intelligence artificielle appliquée à la mobilité : smart-retail et smart-city - Solutions d'analyse de flux dans les lieux de fréquentation (Centres commerciaux, ERP, quartiers, boutiques).	CASABLANCA	
REPS CORPORATE		MOHAMMEDIA	
RIRUS TRANS	Transport de marchandises au niveau national et international pour le compte d'autrui.	AGADIR	05 28 21 12 21
ROUHI SERVICES	Travaux divers ou constructions.	CASABLANCA	
S T AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT	Société de Développement Local (SDL) : Assurer la Maîtrise d'ouvrage déléguée.	RABAT	05 37 60 65 51

SOCIÉTÉS	ACTIVITÉ PRINCIPALE	VILLE	TÉLÉPHONE
S-FARES	Transport de marchandises pour le compte d'autrui national et international.	AGADIR	
SAY TRAVEL	Agence de voyage.	CASABLANCA	05 22 75 57 56
SELF LAVERIE TAKADOUM	Blanchisserie Industrielle et pressing.	RABAT	05 37 75 84 28
SLAH TRAVAUX DIVERS	Travaux d'aménagement - Travaux de décoration d'intérieur.	CASABLANCA	05 22 52 44 95
SLOANE CAPITAL	Acteur dans l'économie verte, dédié au développement d'une économie de ressources naturelles.		
SMARTSHORE	Formation pour offshoring.	CASABLANCA	05 22 95 62 00
SMEER	Electricité - Pompage - Énergies renouvelables	CASABLANCA	
SNCE	Aménagement VRD - Aménagement hydro-agricole - Réseaux d'eau potable - Réseaux d'assainissement liquide- Station de pompage - Station d'épuration des eaux.	RABAT	05 37 77 67 14
SOCIETE DE GESTION COPROPRIETE	Gestion de copropriété.	CASABLANCA	
SOLAM	Énergie solaire photovoltaïque.	CASABLANCA	05 22 66 43 28
STATION AVIATION MENZEH	Station service - Vente de carburants - entretien de véhicules, camion et engins.	MEKNÈS	05 35 55 71 05
TANGER MED ENGINEERING	Bureau d'étude d'ingénierie spécialisé dans la maîtrise d'ouvrage déléguée.	TANGER	
TENNAXIA CONSULTING	Consulting.	CASABLANCA	05 22 21 46 33
TRANS INFORMATIQUE	Formation - Vente matériel informatique - Installation réseaux.	TANGER	05 39 93 95 37
TREX MAROC		BENSLIMANE	0523 29 78 19
UNIVERS OPC	Assistance maître d'ouvrage - Pilotage et coordination tout travaux de construction.	CASABLANCA	
UPLINE COURTAGE	Courtier en assurances.	CASABLANCA	05 22 39 70 28 LG
WE EXPERIENCE		CASABLANCA	
WELEARN	La formation et expertise BTP & immobilier.	CASABLANCA	05 22 87 20 74

Le Coin des Adhérents

3 questions à Mohammed Adib Tadlaoui, Président Directeur Général du Groupe Tadlaoui

Quel est votre regard sur le secteur de la distribution et de la grande consommation au Maroc ?

Le secteur de la distribution doit subir des changements. Nous opérons dans un marché très concurrentiel, très impacté par le marché informel, qui rend le travail de groupes comme le nôtre très compliqué. La mise en place de régimes stricts concernant l'importation et la distribution permettront à tous les acteurs du marché de se battre à la loyale et de protéger les consommateurs. Le fort développement de la grande distribution montre la volonté du pays à moderniser et réglementer le marché, nous avançons doucement, mais sûrement vers un marché organisé comme en Europe.

Nous sommes conscients du chamboulement qui s'annonce au niveau de la distribution au Maroc, mais il est vrai que la seule incertitude reste la durée que cela prendra. De ce fait, nous avançons au jour le jour, nous mettons tous nos efforts dans la consolidation de notre position sur le marché traditionnel, que nous maîtrisons et qui reste majoritaire, mais nous ne négligeons pas non plus le marché moderne en développant un partenariat de confiance avec un grand acteur du secteur pour jouer un rôle dans le futur de la distribution marocaine.

De quelle manière le Groupe Tadlaoui a-t-il fait face à la pandémie de Covid-19? Quels en ont été les principaux challenges?

Cette crise s'est imposée à tout le monde très vite et il a fallu organiser les choses en urgence. Dès la mise en place du confinement par les autorités, toutes les personnes qui pouvaient travailler à distance ont pu le faire et tout a été mis en place pour assurer la protection de celles qui devaient se rendre sur place, notamment la main-d'œuvre de l'usine. Tout le site de production de Delta Hygiène a été réorganisé afin que les gestes barrières soient applicables, que les équipes soient éloignées... Il a aussi fallu obtenir toutes les autorisations. Cela a été une vraie gymnastique pour répondre à toutes les exigences d'une telle situation, mais, avec l'aide de tout le monde, cela a été possible.

Il a toujours été question de maintenir les salaires et les emplois. Pour cela, très rapidement, nous avons cherché toutes les solutions possibles pour compenser la crise de l'activité, surtout impactée par la fermeture d'un grand nombre d'épiceries. Il faut avoir en tête que, du jour au lendemain, tout le monde doit mettre un masque, se désinfecter les mains en permanence, manger chez soi, ne plus sortir... Les habitudes d'achat et de fonctionnement ont été complètement modifiées, les besoins se sont concentrés sur le nécessaire, et c'est là où nous pouvions jouer un rôle. Nos secteurs d'activités, la détergence, l'hygiène et l'alimentaire, étant en lien direct avec la demande des foyers, nous nous sommes adaptés et nous avons tout fait pour apporter des solutions aux consommateurs. Cette situation a motivé les équipes et nous a permis de proposer dès le début de la pandémie des produits antibactériens marocains de qualité, notamment, des savons à mains, des gels et solutions hydroalcooliques ou encore des détergents (javel, liquide vaisselle...). Affronter une situation unique permet aussi de constater la force et l'implication des employés pour l'entreprise.



En parallèle de l'humain, il y a tout l'aspect production et importation qui a dû être géré par les équipes en charge. D'un coup, il faut faire avec des confinements dans beaucoup de pays, la fermeture des frontières et une situation mondiale identique. La concurrence, qui généralement s'appliquait seulement sur le marché marocain, est devenue une concurrence mondiale pour être le premier à avoir telle matière plastique, telle matière chimique, telle place de transport... Nous avons dû nous armer de patience pour faire venir les matières premières, ne pas tomber en rupture et débloquer les situations avec des équipes réduites au minimum. Là aussi, nous avons dû faire des choix pour que la hausse de nos charges, liée à l'augmentation des prix des matières et du transport, n'impacte pas, au final, notre consommateur. C'est d'ailleurs toujours le cas aujourd'hui, car le pays subit plus encore la crise cette année (coût du transport multiplié par 7, flambée des matières premières...) et nous nous efforçons de maintenir nos prix pour ne pas presser davantage le pouvoir d'achat et le moral des Marocains.

Cependant, nous sommes conscients de la chance que nous avons eue de pouvoir conserver les équipes et de passer cette crise grâce à notre assise financière et au soutien des banques. Beaucoup de sociétés n'ont pas eu cette possibilité.

Quels sont les projets et perspectives du Groupe aujourd'hui?

Nous avons de grandes ambitions pour le futur. Cette pandémie a redistribué les cartes, elle a montré l'importance de développer l'industrie et de développer le savoir-faire marocain. Nous vivons dans un pays en plein essor, qui doit prendre conscience de ses capacités pour s'imposer à l'international. Cela prendra sûrement du temps, mais, après une crise, nous pouvons espérer une reconstruction et une relance économique. Le nouveau gouvernement et les grands acteurs de ce pays doivent déterminer la route que prendra le pays et lui donner tous les moyens pour parvenir à être un acteur international qui compte.

Nous souhaitons participer à cet envol en nous focalisant sur nos domaines de compétences, en renforçant notre industrie et en proposant en permanence des produits de grandes consommations adaptés aux demandes du marché. Nous gardons en tête aussi le fort potentiel qu'offre le continent africain. En consolidant nos parts de marché sur le territoire marocain, nous serons prêts à conquérir le marché subsaharien et continuer l'expansion du Groupe Tadlaoui. *

Signature d'un Protocole d'Accord entre la SOREC et la FORSE pour la mise à disposition du Parc d'Exposition Mohammed VI

Le 4 novembre dernier, la Société Royale d'Encouragement du Cheval (SOREC) et la Fédération des Organisateurs de Salons et Évènements (FORSE) ont signé un protocole d'accord pour la mise à disposition du Parc d'Exposition Mohammed VI. Cette signature a eu lieu à la Province d'El Jadida en présence du Gouverneur, Mohammed El Guerrouj et de différents acteurs politiques et économiques de la Province. Ce protocole d'accord consiste à définir les principes directeurs et les conditions générales pour la mise à disposition du Parc d'Exposition Mohammed VI par la SOREC au profit des membres de la FORSE pour les besoins d'organisation des événements et manifestations. La signature de ce protocole d'accord permettra d'une part de créer une véritable dynamique économique et sociale pour toute la région et, d'autre part, de faire du Parc d'Exposition Mohammed VI un hub d'exposition à dimension nationale et internationale. Les deux parties ont également conclu de mettre en place une stratégie pour le développement du secteur et en faveur de la création d'un écosystème à la fois pour la profession et autour du Parc d'Exposition. Situé à proximité d'El Jadida, le Parc d'Exposition Mohammed VI est

construit selon les normes internationales sur un espace de 29 hectares. De par son accessibilité, son adaptabilité, mais aussi son esthétique, il dispose de tous les atouts pour accueillir de nombreux événements d'envergure. *



Coface Maroc, et Coface Afrique de l'Ouest et Centrale certifiés parmi les « Best Places To Work in Africa 2021 »



Filiales du leader de l'assurance-crédit, les entités du Groupe Coface au Maroc, au Cameroun, au Sénégal et en Côte d'Ivoire ont été certifiées parmi les meilleurs employeurs en Afrique pour l'année 2021. Initiée par l'institut américain Best Companies Group, la certification « Best Places to Work » valorise les employeurs de choix dans le monde, qui se démarquent par l'excellence de leurs pratiques RH et par le niveau d'engagement de leurs collaborateurs. Cette distinction s'appuie sur l'évaluation des collaborateurs vis-à-vis de la culture d'entreprise, des pratiques RH, de l'environnement de travail, de l'évolution professionnelle, de la reconnaissance professionnelle et de la rémunération. Au terme de cette étude, 82 % des collaborateurs de Coface recommandent l'entreprise. Cette réussite est le fruit des diverses actions engagées par l'entreprise pour accompagner ses collaborateurs dans leurs développements professionnels tout en assurant l'amélioration continue des processus au sein de l'entreprise. *

Le Coin des Adhérents

Bienvenue à nos nouveaux adhérents Premium !

La CFCIM a le plaisir d'accueillir de nouveaux membres parmi ses adhérents Premium. Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre communauté d'affaires.



CHAMBRE FRANÇAISE
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU MAROC



Retrouvez sur
www.cfcim.org,
notre annuaire en ligne
proposant :

- un moteur de recherche par mot-clé
- la liste des entreprises classées par secteur d'activité
- la liste des nouveaux adhérents.

Contacts CFCIM

Service Adhésions

- Séloua El Maataoui
Tél. : 05 22 43 96 11
selmaataoui@cfcim.org
- Wafaà Laachir
Tél. : 05 22 43 96 48
wlaachir@cfcim.org
- Karim Batata
Tél. : 05 22 43 96 12
kbatata@cfcim.org

Déplacements Professionnels

- Chantal Maurel
Tél. : 05 22 43 96 17
cmaurel@cfcim.org

Service Marketing & Communication

- Fatima-Ezzahra Jamil
Tél. : 05 22 43 29 80
fejamil@cfcim.org

Service Emploi

- Siham Hassini
Tél : 05 22 48 93 17
shassini@cfcim.org
siham.hassini@diplomatie.gouv.fr

Appui aux Investisseurs et à la Création d'Entreprise

- Khalid Idrissi Kaitouni
Tél. : 05 22 43 96 04
kidrissi@cfcim.org

Pôle Salons et Événementiel

- Nadia Aziz
Tél. : 05 22 43 96 11
naziz@cfcim.org

Missions de Prospection sur les Salons Professionnels en France et à l'International

- Nadwa El Baïne
Tél. : 05 22 43 96 23
nelbaine@cfcim.org

Pôle CFCIM-Team France Export

- Khadija El Idrissi
Tél. : 05 22 20 90 90
kelidrissi@cfcim.org

Centre de Médiation pour l'Entreprise

- Khalid Idrissi Kaitouni
Tél. : 05 22 43 96 04
centredemediation@cfcim.org

Parcs Industriels

- Mounir Benyahya
Tél. : 05 22 59 22 04
parcsindustriels@cfcim.org

Campus de Formation

- Ecole Supérieure des Affaires de Casablanca**
- Amine Barkate
Tél. : 05 22 35 02 12
abarkate@cfcim.org

CEFOR Entreprises

- Salma Litim
Tél. : 05 22 34 55 98
slitim@cfcim.org

Délégations Régionales

- Agadir**
- Maryam Sidat
Tél. : 05 28 84 41 91
agadir@cfcim.org
- Dakhla**
- Selma Zighem

- Tél. : 06 11 33 00 03
dakhla@cfcim.org

Fès

- Wissale Naaza
Tél. : 05 35 94 30 36
fes@cfcim.org

Marrakech

- Siham Belain
Tél. : 05 24 44 94 91
marrakech@cfcim.org

Meknès

- Noura Moustir
Tél. : 05 35 52 22 10
meknes@cfcim.org

Laâyoune

- Mimouna Tolba
+212 (0)6 66 28 43 33
laayoune@cfcim.org

Oujda

- Abdenbi El Bouchikhi
Tél. : 05 36 71 05 71
oujda@cfcim.org

Rabat

- Bouchra Chliah
Tél. : 05 37 68 24 29
rabat@cfcim.org

Tanger

- Karima Khdim
Tél. : 05 39 32 22 22
tanger@cfcim.org

Bureau de Paris

- Faïza Hachkar
Tél. : 0033 1 40 69 37 87
paris@cfcim.org

On en parle aussi...

L'association du mois

High Atlas Foundation Des pépinières et des vergers au service des communautés rurales



Yossef Ben-Meir a commencé à travailler sur des projets de développement au Maroc dans les années 1990. Un constat est alors devenu évident pour lui : il faut avant tout être à l'écoute des communautés locales, pour comprendre quels sont leurs besoins. En 2005, il décide alors de créer avec d'autres personnes la High Atlas Foundation (HAF).

Les agriculteurs que les membres de la HAF rencontrent dans la région de Taroudant sont clairs : pour augmenter leurs revenus, ils doivent tout simplement agrandir leurs exploitations, mais ils n'ont pas l'argent nécessaire ! Les membres de la fondation se rendent compte que 100 arbres fruitiers seulement peuvent doubler le revenu d'une famille d'agriculteurs. Ils ont alors trouvé leur projet, qui sera lancé grâce à de premiers financements de l'ambassade des États-Unis. Au fur et à mesure, la fondation développe son activité. Aujourd'hui, elle mène un projet pour planter pas moins d'un million d'arbres au bénéfice de 10 000 familles dans 29 provinces du Royaume. En parallèle, elle a développé et gère des pépinières qui permettront de planter autant d'arbres et plus encore. La High Atlas Foundation lance d'ailleurs un appel : où qu'ils soient dans le pays, agriculteurs, écoles ou encore associations peuvent se fournir en graines et en arbres auprès des pépinières qu'elle gère.

La fondation a aussi développé un suivi très avancé des plantations d'arbres, via notamment le GPS. Ainsi, ce suivi permet aux agriculteurs de bénéficier de crédits carbone, ce qui augmente encore leurs revenus. À l'écoute des communautés qu'elle accompagne, la HAF a initié d'autres activités en fonction des besoins exprimés par les habitants des zones rurales où elle intervient. Elle déploie en outre des solutions pour préserver les ressources en eau et assurer l'irrigation et la distribution d'eau potable. Elle œuvre sur la question de l'autonomisation des femmes. Il y a notamment quatre pépinières entièrement contrôlées par des femmes alors que cette activité est traditionnellement réservée aux hommes. Un autre axe d'action de la HAF est la culture à travers une action interethnique et interreligieuse. Elle met la lumière sur la solidarité qui anime et a animé juifs, chrétiens et musulmans et Amazighs et Arabes au cœur du pays, avant que la mémoire des plus anciens ne disparaisse.

► **Contact**
haf@highatlasfoundation.org
www.highatlasfoundation.org
05 24 42 08 21





Carrefour2021 du Manager

37ÈME ÉDITION

SAVE THE DATE

Les 22 et 23 décembre

LE CAPITAL HUMAIN À L'ÈRE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Vos contacts

Nadia AZIZ / naziz@cfcim.org / GSM : (+212) (0) 6 78 71 05 46

Youssef BEKKALI / ybekkali@cfcim.org / GSM : (+212) (0) 6 61 39 18 20



En partenariat avec



Avec le soutien de



L'alliance entre la digitalisation, l'expertise technique et le savoir-faire au service de l'efficacité énergétique



La transition bas carbone impulsée par le Royaume du Maroc est en marche. Décarbonation, efficacité énergétique et digitalisation sont autant de défis qui constituent le quotidien des gestionnaires des utilités et des entreprises.



Suivi



Analyse des données



Monitoring



Interaction avec les techniciens du site suivi



Optimisation des paramètres de conduite



propose des solutions pour optimiser l'efficacité énergétique des bâtiments et réduire l'empreinte énergétique et carbone

Full Facilities Management Services

Exploitation et maintenance de vos utilités avec engagements de performance

Full Energy Management Services

Engagement sur des économies d'énergie rapides, notamment grâce à notre plateforme de monitoring Hubgrade

Combined Energy & Facilities Management Services

La garantie la plus forte en matière d'économie d'énergie, de confort et de valeur patrimoniale



Bâtiments publics

Bureaux

Usines

Centres commerciaux

Etablissements de soins

Veolia,

expertise démontrée dans le domaine de la gestion des utilités sur site et de l'efficacité énergétique.

Des milliers de contrats dans 25 pays auprès d'entreprises et d'acteurs publics.

CONTACT



eric.bougeois@veolia.com



+212 6 66 24 84 45



14 avenue Mohammed VI
Souissi Rabat